



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités



Édition 2026





2

Toutes les remarques ou suggestions sont les bienvenues pour nous permettre d'améliorer la qualité de ce document qui est actualisé annuellement.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : dreets-oc.statistiques@dreets.gouv.fr

Directeur de publication : Julien Tognola

Réalisation : Service études statistiques et évaluation

Crédit picto/photos : ©Fotolia.com, ©Stock.Adobe.com, minefi.piwigo.com

Imprimeur : Pure impression - 451 r. de la Mourre, Espace Com. Fréjorgues Est, 34130 Mauguio - Parution : juin 2026 - ISSN : 2551-9883



J'ai le plaisir de vous présenter l'édition 2026 des « Chiffres clés » réalisée par le Service études, statistiques et évaluation de la Dreets Occitanie.

Depuis près de 50 ans, l'Occitanie est la région de France métropolitaine où la population augmente le plus vite (hors Corse). Elle compte 6,2 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2026 contre moins de 5 millions en 2000. L'Occitanie est une région dynamique, riche de ses 13 départements aux caractéristiques contrastées. Ses domaines d'excellence industriels et agricoles, l'importance de l'empreinte touristique sur le littoral, sa capacité d'innovation et sa forte identité historique et culturelle sont autant d'atouts pour l'avenir.

Comme chaque année, les « Chiffres clés » rassemblent des données statistiques régionales et départementales sur l'économie régionale, l'appareil productif, la politique de l'emploi, les relations et les conditions de travail, la pauvreté et la protection des personnes vulnérables : autant de sujets qui constituent des champs d'intervention de la Dreets.

Destinés à la fois au grand public et aux acteurs institutionnels, ces « Chiffres clés » ont pour objectif de permettre une meilleure connaissance de la région, d'éclairer les débats et de contribuer à la définition des politiques publiques mises en œuvre dans les territoires.

Cette publication est également disponible en ligne à l'adresse : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/>.

Bonne lecture à tous !

Julien TOGNOLA

Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Édito page 3

1 - Démographie et revenus page 7

- Structure et variation de population page 8
- Structure du revenu et niveau de vie page 11

2 - Activité économique et entreprises page 13

- Produit intérieur brut, valeur ajoutée page 14
- Commerce extérieur page 16
- Aéronautique page 18
- Activités saisonnières page 19
- Industrie et transition écologique page 20
- Démographie d'entreprises page 23
- Difficultés des entreprises page 27

3 - Emploi et chômage page 31

- Structure de la population active et en emploi page 32
- Structure de l'emploi, recrutements et fins de contrats page 36
- Taux de chômage page 48
- Demandeurs d'emploi page 50



4 - Dispositifs d'accès à l'emploipage 53

- Alternance : contrats d'apprentissage et de professionnalisation page 54
- Contrats aidés page 59
- Insertion des jeunes page 60
- Insertion par l'activité économique page 63
- Entreprises adaptées page 65
- Comités locaux pour l'emploi page 66
- Fonds social européen page 67

5 - Formation et qualificationpage 69

- Organismes de formation et spécialités les plus suivies page 70
- Validation des acquis de l'expérience page 71
- Formations aux professions sociales et paramédicales page 73
- Formation des signataires d'un contrat d'intégration républicaine page 74

6 - Relations professionnelles, santé et sécurité au travail page 75

- Négociation collective page 76
- Inégalités salariales page 77
- Activité prud'homale page 78
- Services de prévention et de santé au travail page 79
- Accidents du travail et maladies professionnelles page 81



7 - Accompagnement des personnes vulnérablespage 85

- Allocataires des minima sociaux, dépenses d'aide sociale page 86
- Pauvreté monétaire et surendettement page 88
- Hébergement d'urgence et logement accompagné..... page 92
- Personnes sans domicile appelant le 115 page 94
- Recours au droit au logement page 96
- Sites de distribution d'aide alimentaire..... page 97
- Protection des personnes vulnérables..... page 98
- Pupilles de l'État..... page 100
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville..... page 102



DÉMOGRAPHIE ET REVENUS

Structure de la population
Natalité, mortalité et espérance de vie
Structure des revenus

Démographie et revenus



La population régionale : répartition et évolution sur 6 ans par tranche d'âge

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022

8

	Moins de 25 ans		De 25 ans à 49 ans		De 50 ans à 64 ans		65 ans et plus		Ensemble de la population		
	Nombre	Évol. 6 ans* (en %)	Nombre	Évol. 6 ans* (en %)	Nombre	Évol. 6 ans* (en %)	Nombre	Évol. 6 ans* (en %)	Nombre	Évol. 6 ans* (en %)	Part dép. / région (en %)
Ariège	37 360	-2,8	42 180	-1,9	33 310	-0,7	42 490	+11,6	155 340	+1,5	2,6
Aude	94 070	-1,9	100 820	-3,4	79 590	+4,0	103 290	+13,3	377 770	+2,6	6,2
Aveyron	66 590	-3,1	74 330	-3,1	59 970	+0,4	78 850	+7,3	279 740	+0,4	4,6
Gard	208 660	-0,8	212 690	-2,5	158 060	+3,8	184 600	+14,4	764 010	+3,0	12,6
Haute-Garonne	457 260	+6,2	492 580	+5,9	258 280	+8,8	248 140	+15,3	1 456 260	+8,0	23,9
Gers	44 780	-2,2	49 110	-5,2	43 350	+1,8	55 410	+9,7	192 650	+1,0	3,2
Hérault	353 580	+4,8	364 000	+4,0	226 090	+7,3	273 660	+16,8	1 217 330	+7,5	20,0
Lot	37 470	-5,4	43 590	-3,4	39 640	+0,2	54 920	+12,0	175 620	+1,3	2,9
Lozère	18 910	-4,1	20 620	-5,7	16 560	+0,7	20 410	+10,9	76 500	+0,1	1,3
Hautes-Pyrénées	56 130	-0,1	61 060	-1,5	49 690	-1,2	64 570	+8,7	231 450	+1,6	3,8
Pyrénées-Orientales	126 690	-0,5	132 400	-1,6	100 560	+6,8	133 320	+12,7	492 960	+3,9	8,1
Tarn	102 640	-0,6	107 350	-2,0	82 010	+2,7	104 170	+11,1	396 170	+2,5	6,5
Tarn-et-Garonne	74 020	+0,7	76 670	-1,1	53 160	+3,9	61 060	+11,6	264 920	+3,1	4,4
Occitanie	1 678 150	+1,9	1 777 410	+1,0	1 200 280	+4,9	1 424 890	+13,3	6 080 730	+4,7	100,0
Part Occitanie/France métropolitaine (F.M.)	8,8 %		8,8 %		9,4 %		10,3 %		9,2 %		

*Entre 2016 et 2022

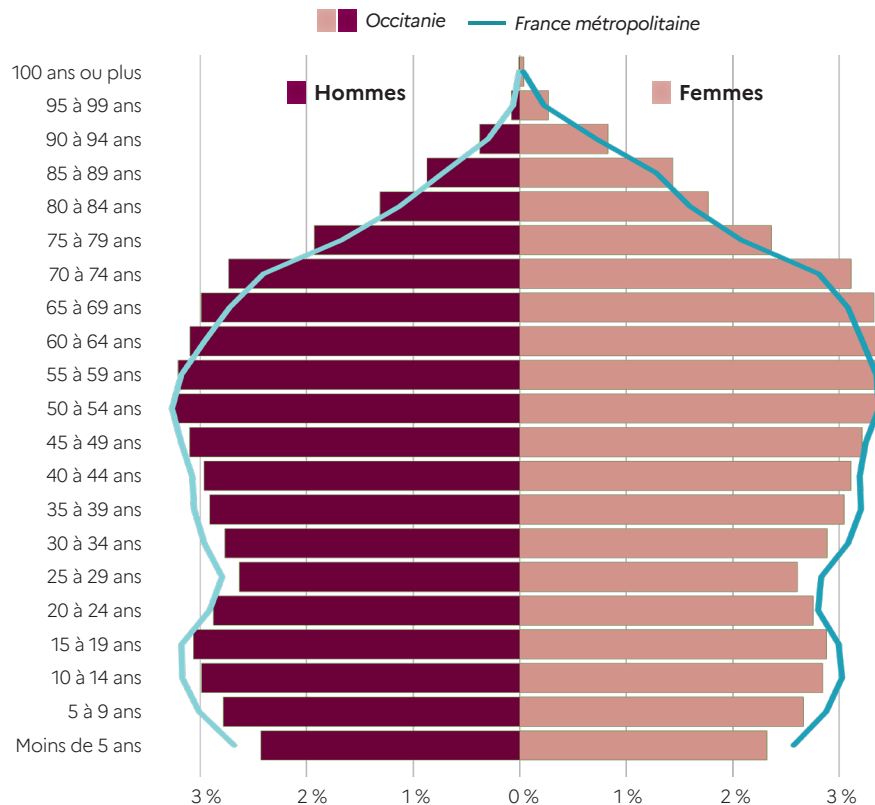
Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Démographie et revenus

La population régionale : répartition selon l'âge et le sexe (en %)

Source : Insee, recensement de la population 2022



Part des femmes dans la population départementale (en %)

Département	Part des femmes
Ariège	51,1
Aude	51,9
Aveyron	50,6
Gard	51,7
Haute-Garonne	51,2
Gers	51,2
Hérault	52,3
Lot	51,4
Lozère	50,1
Hautes-Pyrénées	51,7
Pyrénées-Orientales	52,4
Tarn	51,7
Tarn-et-Garonne	51,1
Occitania	51,6
France métropolitaine	51,5

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Note de lecture du graphique :

Les garçons de moins de 5 ans représentent 2,4 % de la population totale d'Occitania (hommes et femmes, tous âges confondus).

Démographie et revenus



La population régionale : natalité, mortalité et espérance de vie

Source : Insee, État civil, Estimations de population (données provisoires), Recensement de la population 2022 (indice de vieillissement)

	Taux de natalité 2025	Âge moyen de la mère à la naissance en 2025	Indicateur conjoncturel de fécondité 2025	Espérance de vie des hommes à la naissance 2025	Espérance de vie des femmes à la naissance 2025	Taux brut de mortalité en 2025	Indice de vieillissement 2022
Ariège	7,0	30	152	80	85	12,7	137
Aude	6,8	30	145	78	84	13,4	132
Aveyron	6,8	31	152	80	85	13,3	142
Gard	8,0	30	159	81	86	10,5	107
Haute-Garonne	9,5	32	134	82	86	7,1	72
Gers	6,2	31	146	81	86	13,0	146
Hérault	8,6	32	139	81	86	9,5	101
Lot	6,2	30	150	81	85	13,5	173
Lozère	6,5	31	144	81	84	11,8	132
Hauts-Pyrénées	6,9	31	145	81	85	13,4	142
Pyrénées-Orientales	7,5	30	154	79	86	12,4	128
Tarn	7,2	31	151	82	87	11,5	122
Tarn-et-Garonne	8,2	30	169	79	86	10,8	97
Occitanie	8,1	31	143	81	86	10,3	107
France métropolitaine	9,2	31	153	80	86	9,5	90

Les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Taux de natalité : nombre de naissances domiciliées pour 1 000 habitants.

Indicateur conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants pour 100 femmes.

L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie, si les comportements de fécondité observés une année donnée restaient les mêmes. Il est calculé à partir des taux de fécondité observés cette année-là pour chaque âge, dans l'ensemble de la population féminine.

Taux brut de mortalité : nombre de décès domiciliés pour 1 000 habitants.

Indice de vieillissement : rapport de la population des 65 ans et plus sur la population des moins de 20 ans.



Démographie et revenus

Les revenus : niveau de vie et structure du revenu disponible

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2023.

	Niveau de vie médian (en euros)	Structure du revenu disponible selon les principales catégories de revenus (en %)				
		Part des salaires	Part des revenus des activités non salariées	Part des prestations sociales	Part des indemnités de chômage	Part des pensions, retraites et rentes
Ariège	23 360	50,7	5,5	6,5	2,7	36,5
Aude	23 060	50,2	5,6	7,4	2,8	36,1
Aveyron	24 780	51,1	7,5	4,7	1,9	34,5
Gard	23 930	56,2	5,3	6,7	2,8	32,1
Haute-Garonne	27 040	70,6	4,9	5,3	2,5	22,5
Gers	24 770	52,3	6,6	5,0	2,2	35,1
Hérault	24 280	58,0	6,3	6,4	3,1	29,6
Lot	24 740	47,4	6,4	4,7	2,3	40,3
Lozère	24 270	52,2	7,5	5,7	1,8	33,4
Hauts-Pyrénées	24 320	52,8	5,4	5,7	2,4	36,4
Pyrénées-Orientales	23 080	49,1	6,0	7,5	3,0	36,4
Tarn	24 420	54,9	5,5	5,6	2,5	33,6
Tarn-et-Garonne	24 350	59,0	5,1	5,9	2,5	30,4
Occitanie	24 650	58,5	5,7	6,0	2,7	30,4
France métropolitaine	25 920	65,0	5,1	4,9	2,4	27,2

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage, avec : 1 unité pour le premier adulte du ménage, 0,5 unité pour chaque autre personne de 14 ans ou plus, 0,3 unité pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Démographie et revenus



Les revenus : niveau de vie médian annuel par commune

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2023 | Géographie au 01/01/2022 | fond de carte ©IGN

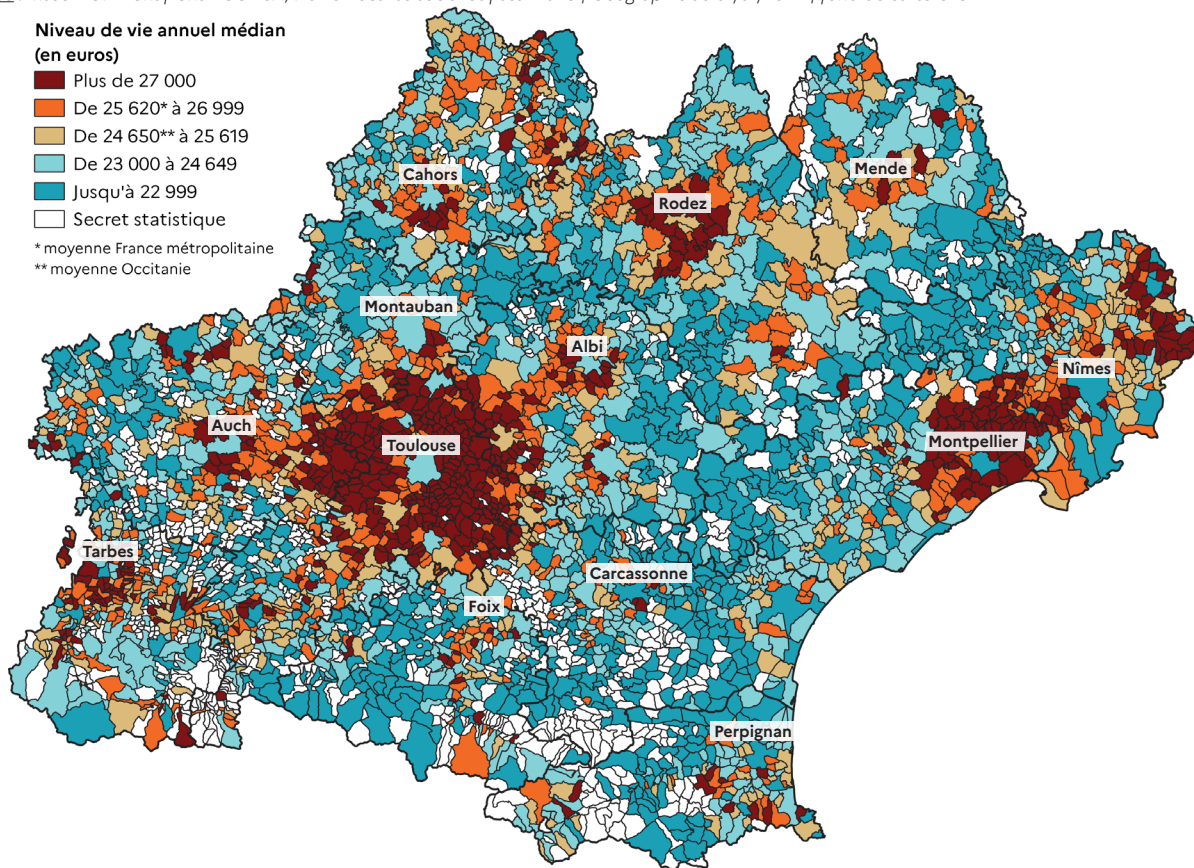
Niveau de vie annuel médian

(en euros)

- Plus de 27 000
- De 25 620* à 26 999
- De 24 650** à 25 619
- De 23 000 à 24 649
- Jusqu'à 22 999
- Secret statistique

* moyenne France métropolitaine

** moyenne Occitanie





ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ENTREPRISES

Comptabilité régionale
Commerce extérieur
Activités saisonnières
Industrie et transition écologique
Démographie et difficultés des entreprises

Activité économique et entreprises



Le Produit intérieur brut : évolution du PIB en valeur et du PIB par habitant entre 1990 et 2024

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2020 données 2024 provisoires) - calculé en base 100 à fin décembre 1990

Avertissement : cette déclinaison régionale est réalisée en ventilant entre régions les indicateurs de comptabilité nationale en fonction des salaires versés dans les établissements ; elle repose également sur une hypothèse d'inflation identique entre régions. Pour plus d'explications, consulter : <https://blog.insee.fr/ventiler-pib-national-au-niveau-regional/>.

14



Le Produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la production économique d'un pays. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions sur les produits.



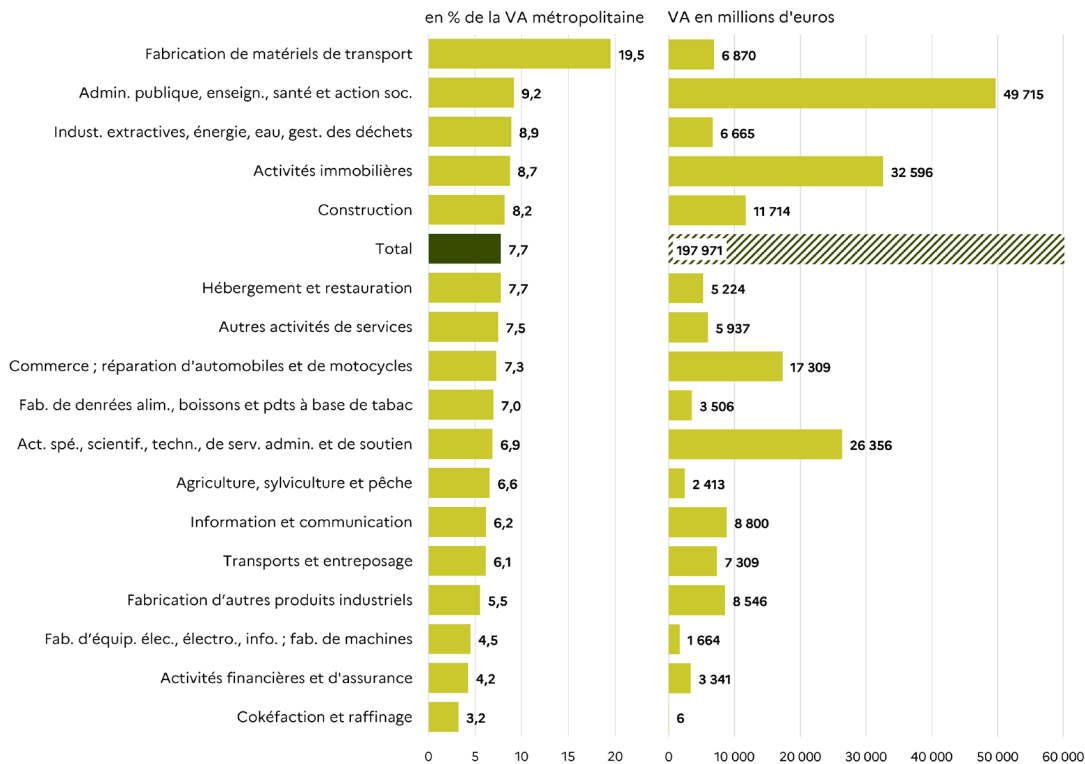
Activité économique et entreprises

La valeur ajoutée : part de la VA régionale dans la VA métropolitaine et volume en millions d'euros selon le secteur d'activité en 2023

Source : Insee, valeurs ajoutées régionales (base 2020, données 2023 provisoires)

Avertissement : cette déclinaison régionale est réalisée en ventilant entre régions les indicateurs de comptabilité nationale en fonction des salaires versés dans les établissements ; elle repose également sur une hypothèse d'inflation identique entre régions. Pour plus d'explications, consulter : <https://blog.insee.fr/ventiler-pib-national-au-niveau-regional/>.

La valeur ajoutée est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite "consommations intermédiaires".



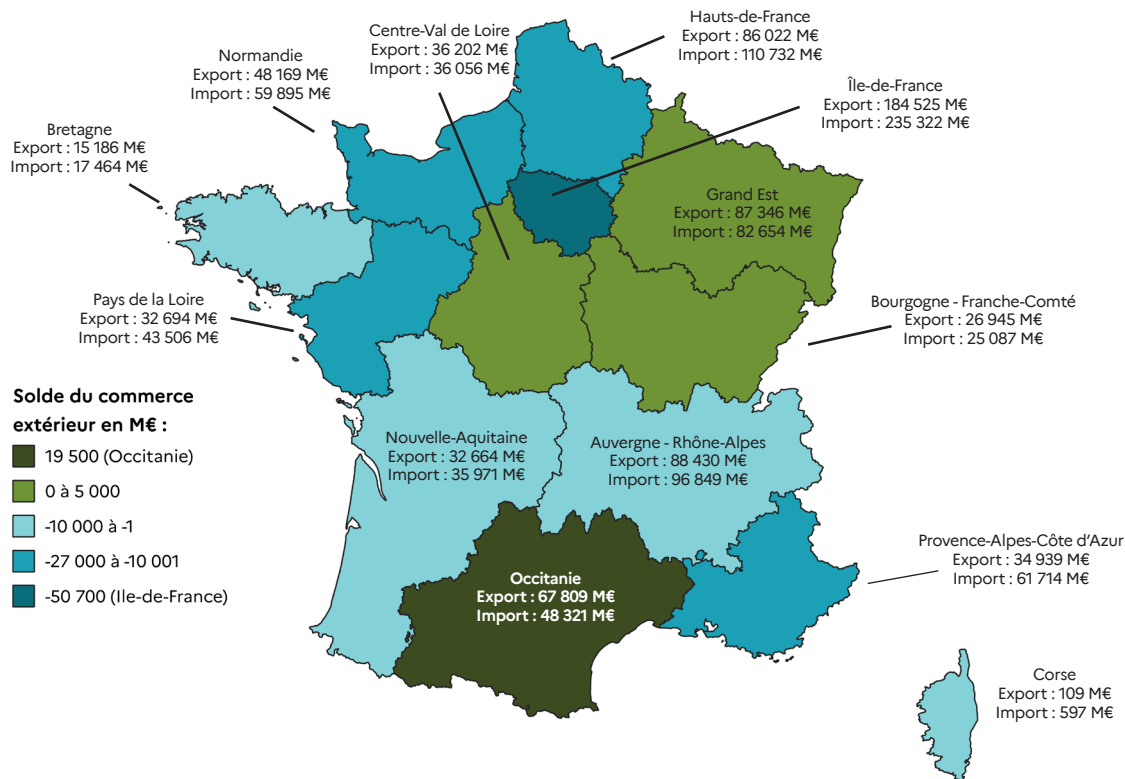
Activité économique et entreprises



Le commerce extérieur : solde par région en 2025

Source : Douanes - Données provisoires CAF/FAB hors matériel militaire. | Fond de carte ©IGN

Nature des données : données CAF/FAB (pour les importations coût, assurance et fret compris jusqu'à la frontière nationale, pour les exportations, franco à bord à la frontière) hors matériel militaire. Exportations et importations à partir ou à destination de la zone d'étude.





Activité économique et entreprises

Le commerce extérieur régional : les principaux produits importés et exportés en 2025

Source : Douanes - Données provisoires CAF/FAB hors matériel militaire

	Volume en millions d'€	Part dans le total régional (en %)	Evol. ann. (en %)	Part Occitanie / France métr. (en %)
Top 10 des importations :				
Produits de la construction aéronautique et spatiale	14 133	29,2	+7,7	33,0
Produits de la culture et de l'élevage	5 051	10,5	+2,9	24,1
Produits de la construction automobile	2 764	5,7	-0,7	4,4
Métaux non ferreux	2 348	4,9	+11,6	10,2
Matériel électrique	1 717	3,6	-17,6	4,7
Produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques et caoutchouc synthétique	1 595	3,3	+1,4	4,4
Machines et équipements d'usage général	1 539	3,2	+0,4	3,4
Coutellerie, outillage, quincaillerie et ouvrages divers en métaux	1 111	2,3	+1,3	5,7
Articles d'habillement	990	2,0	+3,0	3,2
Produits en plastique	990	2,0	-1,1	5,2
Occitanie : importations totales	48 321	100,0	+1,8	5,7
Top 10 des exportations :				
Produits de la construction aéronautique et spatiale	41 371	61,0	+6,8	50,2
Produits de la culture et de l'élevage	4 225	6,2	+6,8	19,6
Machines et équipements d'usage général	1 746	2,6	+4,1	4,3
Produits chimiques divers	1 562	2,3	+7,9	5,8
Matériel électrique	1 534	2,3	-13,6	4,9
Boissons	1 303	1,9	-3,3	5,6
Appareils de mesure, d'essai et de navigation ; articles d'horlogerie	1 145	1,7	+1,8	8,3
Ordinateurs et équipements périphériques	1 098	1,6	+11,0	19,2
Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	1 021	1,5	+18,0	3,3
Coutellerie, outillage, quincaillerie et ouvrages divers en métaux	837	1,2	+9,5	5,7
Occitanie : exportations totales	67 809	100,0	+5,7	9,2

Activité économique et entreprises



La construction aéronautique et spatiale

Source : Douanes - Données provisoires CAF FAB hors matériel militaire

Principaux pays d'importation et d'exportation des produits de la construction aéronautique et spatiale

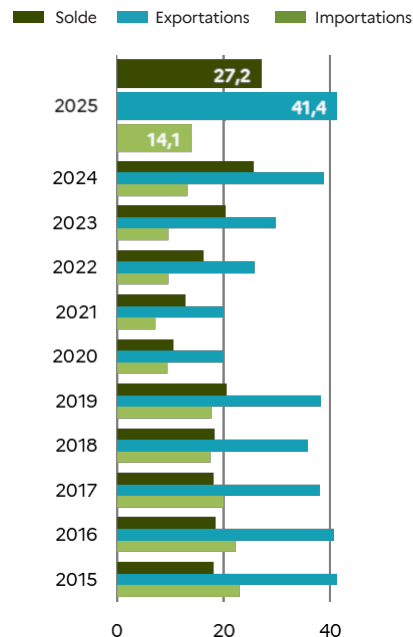
	Volume en millions d'€
Top 10 des pays d'importation :	
Allemagne	6 819
Royaume-Uni	2 557
États-Unis	2 389
Espagne	407
Pays et territoires non déterminés	361
Canada	305
France	274
Maroc	236
Pays-Bas	92
Japon	90

Occitanie : importations totales 14 133

Top 10 des pays d'exportation :	
Chine	4 930
Allemagne	4 079
États-Unis	3 580
Émirats arabes unis	3 394
Inde	2 801
Turquie	2 357
Japon	1 547
Espagne	1 118
Arabie saoudite	1 065
Éthiopie	1 008

Occitanie : exportations totales 41 371

Évolution des échanges de produits de la construction aéronautique et spatiale avec l'étranger de 2015 à 2025 (en milliards d'euros)





Activité économique et entreprises

Les activités saisonnières

Source : Insee, Base tous salariés 2023. Champ : saisonniers et salariés au lieu de résidence

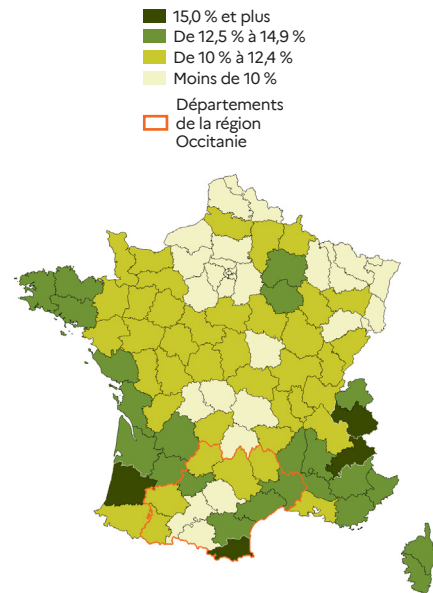
Nombre de saisonniers (y compris intérimaires) par département

	Nombre de saisonniers ¹	Part des 4 principaux secteurs (en %)			
		Hébergement et restauration	Agriculture	Commerce ²	Autres activités de services ³
Ariège	4 170	46,8	3,9	13,9	16,6
Aude	15 810	47,5	9,7	17,1	8,8
Aveyron	9 100	51,1	2,1	12,3	18,2
Gard	33 280	35,4	31,9	7,8	12,9
Haute-Garonne	51 310	29,0	3,7	6,8	30,3
Gers	7 410	39,4	19,1	10,8	15,9
Hérault	58 330	45,6	8,2	12,0	14,7
Lot	5 790	53,1	6,4	11,4	15,9
Lozère	2 410	54,1	1,0	7,8	10,5
Hautes-Pyrénées	8 830	52,1	3,3	10,4	17,5
Pyrénées-Orientales	27 810	45,2	14,5	17,8	13,3
Tarn	12 300	32,0	16,1	12,6	24,1
Tarn-et-Garonne	12 250	15,1	62,4	4,5	9,2
Occitanie	248 790	40,8	14,6	11,5	16,1

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

1. Effectif arrondi à la dizaine.
2. Activées de commerce, hors hébergement et restauration.
3. Arts, divertissements et musées ; activités sportives, récréatives et de loisirs ; services de proximité à destination des particuliers ou de la collectivité (hors activités liées au commerce, à la santé, à l'éducation ou aux services aux entreprises).

Part des saisonniers dans l'effectif salarié dans les départements de France métropolitaine



Activité économique et entreprises



Industrie et transition écologique : consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre dans le secteur industriel

Source : ORCEO (Observatoire Régional Climat Énergie en Occitanie) ; AREC (Agence Régionale Énergie Climat)

Consommation d'énergie du secteur industriel par type de ressource en Occitanie en 2022

	Consommation d'énergie (en TWh) de l'industrie en 2022	Évolution 2013-2022 (en %)
Électricité	5,6	+5,6
Gaz	5,3	-0,2
Chaleur renouvelable	3,0	-12,3
Produits pétroliers	2,6	-19,3
Autres	1,5	-6,3
Industrie	18,0	-4,5

Émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur industriel en 2023

	Émissions de GES de l'industrie* en 2023	Évolution 2013-2023 (en %)	Part de l'industrie dans les GES émis en 2023 tous secteurs confondus (en %)
Ariège	54	-36,5	6,4
Aude	494	-5,2	25,9
Aveyron	68	-35,2	2,2
Gard	853	-12,2	29,6
Haute-Garonne	735	-13,6	15,0
Gers	27	-34,1	2,1
Hérault	201	-31,2	5,5
Lot	33	-38,9	2,6
Lozère	21	+110,0	2,1
Hautes-Pyrénées	179	-27,2	13,8
Pyrénées-Orientales	54	-35,7	4,1
Tarn	207	-13,4	10,0
Tarn-et-Garonne	57	-38,0	4,8
Occitanie	2 983	-17,0	11,2

* En milliers de tonnes équivalent CO2

Les émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4 et N2O, gaz fluorés HFC, PFC, SF6 et NF3) comptabilisées sont de plusieurs origines :

- les émissions d'origine énergétique résultant de la combustion des combustibles sur les lieux de consommation (cheminée industrielle, pot d'échappement, ...);
- les émissions d'origine non-énergétique résultant de process industriels, de la décomposition des déchets, de la fermentation entérique, de l'épandage des engrais azotés, de la gestion des déjections animales, ainsi que les émissions de gaz fluorés (réfrigération, climatisation, aérosols, équipements électriques et électroniques).



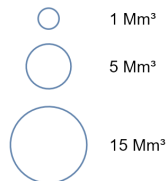
Activité économique et entreprises

Industrie et transition écologique : prélèvements en eau liés aux activités économiques et industrielles en Occitanie

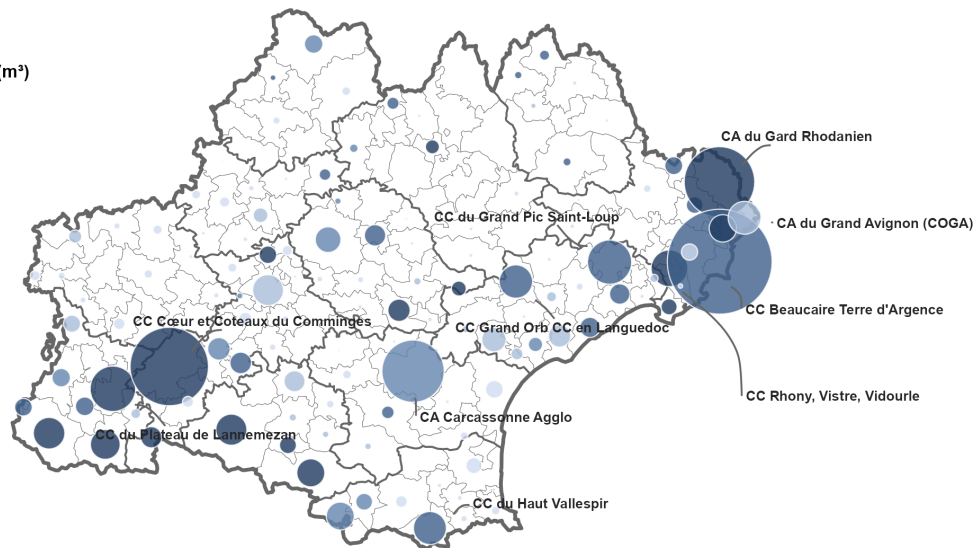
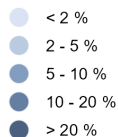
Source : BNPE-BRGM / SDES 2022 | fond de carte ©IGN. Champ : prélèvements en eau du secteur agricole exclus.

Volume prélevé par EPCI

pour les activités économiques et industrielles (m³)



Part des prélèvements par EPCI pour les activités économiques et industrielles



Dans cadre d'une déclinaison locale du Plan Eau, la Dreets, la Dreal et les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse ont mené conjointement un exercice d'identification des entreprises de la région à forts enjeux. Cela a permis d'identifier 110 entreprises industrielles représentant plus de 15 000 emplois, afin de les accompagner et les soutenir dans la mise en œuvre de plans de sobriété hydrique. Elles sont particulièrement présentes dans les départements de la Haute-Garonne, du Gard et des Hautes-Pyrénées.

Activité économique et entreprises

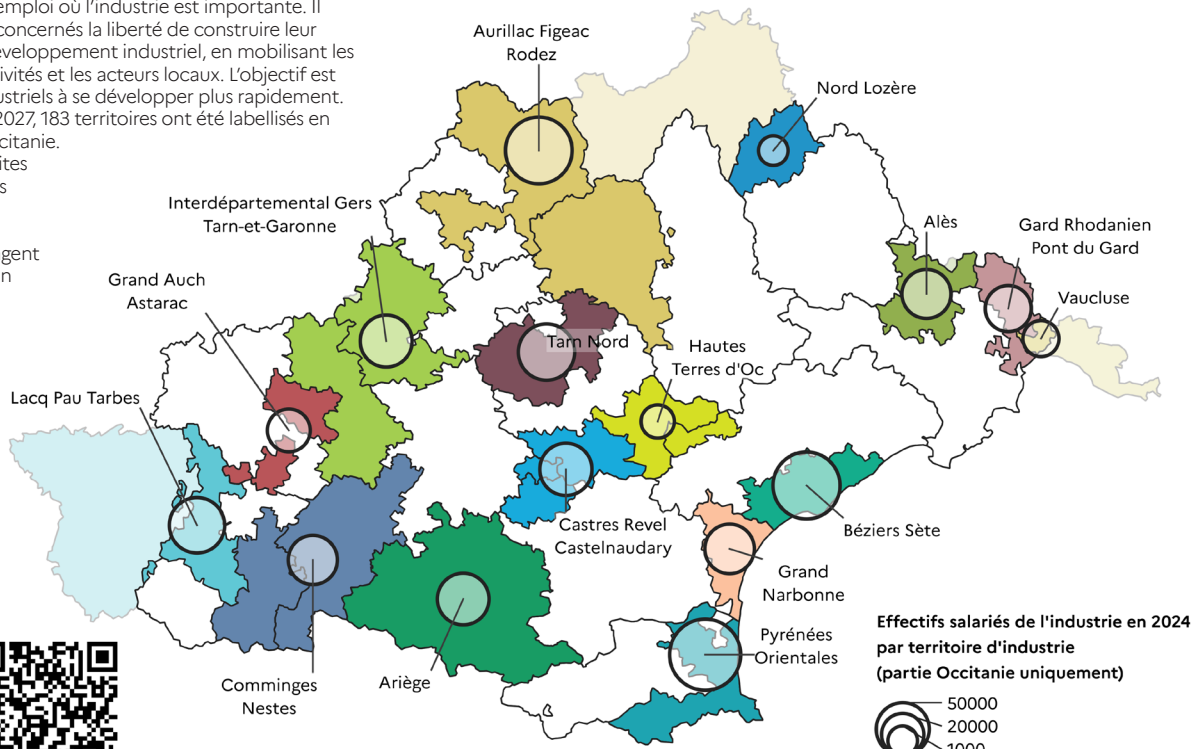


Industrie : périmètre et effectifs salariés des territoires d'industrie

Sources : Dreets Occitanie / Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2024 | fond de carte ©IGN

22

Territoires d'industrie : Lancé en 2018, ce programme de l'État soutient les bassins d'emploi où l'industrie est importante. Il donne aux territoires concernés la liberté de construire leur propre stratégie de développement industriel, en mobilisant les entreprises, les collectivités et les acteurs locaux. L'objectif est d'aider les projets industriels à se développer plus rapidement. Pour la période 2023-2027, 183 territoires ont été labellisés en France, dont 15 en Occitanie. Ils regroupent des petites et moyennes villes, des intercommunalités et des zones rurales et périurbaines qui partagent une forte identité et un savoir-faire industriel.



Retrouvez toutes les infos sur le tissu industriel occitan dans l'atlas de l'industrie de la Dreets :





Activité économique et entreprises

La démographie des entreprises : établissements employeurs par grand secteur d'activité et département au 31 décembre 2024

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non-marchand	Ensemble
Ariège	300	450	590	3 180	1 080	5 600
Aude	1 210	810	1 440	8 380	2 050	13 880
Aveyron	1 590	980	1 250	6 340	1 720	11 890
Gard	1 760	1 780	3 310	16 580	3 330	26 770
Haute-Garonne	760	2 770	5 420	34 280	6 140	49 360
Gers	1 140	530	780	4 030	1 400	7 880
Hérault	1 750	2 430	5 370	32 290	5 390	47 230
Lot	510	570	770	3 800	1 150	6 810
Lozère	350	280	350	1 870	720	3 560
Hauts-Pyrénées	440	640	810	5 420	1 590	8 900
Pyrénées-Orientales	820	970	2 100	12 310	2 200	18 410
Tarn	850	1 300	1 540	7 820	2 040	13 550
Tarn-et-Garonne	800	660	1 010	5 060	1 290	8 810
Occitanie	12 290	14 180	24 720	141 360	30 110	222 650
France métropolitaine	116 910	151 840	263 060	1 574 280	305 490	2 411 570
Part Occitanie / France (en %)	10,5	9,3	9,4	9	9,9	9,2

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Activité économique et entreprises



La démographie des entreprises : établissements employeurs par secteur détaillé d'activité en Occitanie au 31 décembre 2024

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)

Grands secteurs	Secteurs détaillés	Nombre	(en %)	
			Évolution 2024/2023	Part Occitanie/ France métro.
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	12 290	+1,0	10,5
Construction		24 720	-0,6	9,4
Industrie	Fabrication d'autres produits industriels	6 080	-0,5	8,5
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	760	+0,4	8,4
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	5 060	+0,8	10,0
	Fabrication de matériels de transport	280	+1,4	9,4
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1 980	+1,7	11,0
Total Industrie		14 180	+0,4	9,3
Tertiaire marchand	Activités financières et d'assurance	9 150	+2,8	8,8
	Activités immobilières	5 520	-3,3	9,2
	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	30 290	+2,0	8,0
	Autres activités de services	21 010	+1,6	9,6
	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	43 210	+1,5	9,6
	Hébergement et restauration	21 780	+4,1	9,9
	Information et communication	4 780	+3,1	6,7
	Transports et entreposage	5 610	+1,0	7,7
Total Tertiaire marchand		141 360	+1,9	9,0
Tertiaire non-marchand	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	30 110	+1,0	9,9



Activité économique et entreprises

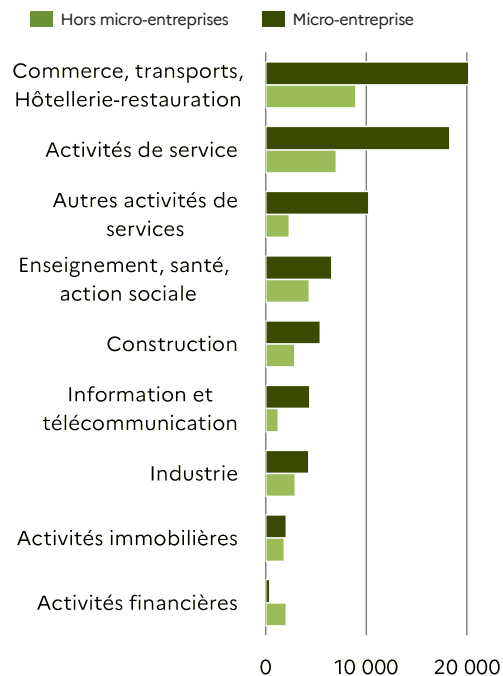
La démographie des entreprises : créations d'entreprises par type et secteur d'activité en 2025

Source : Insee, Sîde (Système d'information de la démographie des entreprises) - Champ : activités productives et marchandes non agricoles

Les créations d'entreprises par type

	Total	Entreprises individuelles (hors micro)	Micro entreprises	Sociétés
Ariège	2 010	275	1 385	350
Aude	5 655	579	3 916	1 160
Aveyron	3 420	598	1 988	834
Gard	12 660	1 050	8 758	2 852
Haute-Garonne	29 000	2 761	20 170	6 069
Gers	2 556	328	1 630	598
Hérault	26 179	2 104	17 712	6 363
Lot	2 196	358	1 410	428
Lozère	824	151	480	193
Hauts-Pyrénées	3 129	365	2 148	616
Pyrénées-Orientales	8 735	819	6 044	1 872
Tarn	5 420	671	3 633	1 116
Tarn-et-Garonne	3 744	434	2 573	737
Occitanie	105 528	10 493	71 847	23 188

Les créations d'entreprises et de micro-entreprises par secteur d'activité en Occitanie



25

Le régime du micro-entrepreneur s'applique aux personnes physiques qui créent une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale.

Activité économique et entreprises



La démographie des entreprises : créations d'entreprises hors micro-entreprises par grand secteur d'activité en 2025

Source : Insee, Side (Système d'information de la démographie des entreprises) - Champ : activités marchandes non agricoles

26

	Commerce, transports, hébergement et restauration	Construction	Industrie	Autres services*	Ensemble
Nombre de créations d'entreprises en Occitanie	8 970	2 916	2 931	18 864	33 681
Répartition par secteur (en %)	26,6	8,7	8,7	56,0	100,0
Nombre de créations d'entreprises France entière	107 023	35 577	29 755	234 898	407 253
Part Occitanie / France entière (en %)	8,4	8,2	9,9	8,0	8,3

* Activités d'information, de communication, financières, d'assurance, scientifiques, techniques et de soutien - Administration, enseignement, santé, action sociale et services divers.

Retrouvez les dernières
infos sur les créations
d'entreprises en Occitanie
dans la **note de conjoncture**
de la Dreets :





Activité économique et entreprises

Les difficultés des entreprises : défaillances d'entreprises et destructions d'emplois par secteur en Occitanie

Défaillances d'entreprises : nombre d'entreprises en situation de défaillance par secteur

Source : Banque de France, base fiben

Les secteurs concernés :	2023	2024	2025	Part (en %)
Construction	1 153	1 366	1 282	20,9
Commerce et réparation automobile	1 130	1 200	1 269	20,7
Hébergement et restauration	766	844	936	15,2
Soutien aux entreprises	579	658	692	11,3
Enseignement, santé humaine, action sociale et services aux ménages	514	546	608	9,9
Industrie	357	343	416	6,8
Autres	686	928	937	15,3
Occitanie (tout secteur d'activité)	5 185	5 885	6 140	100,0

Une entreprise est en situation de défaillance lorsqu'elle déclare une cessation de paiement et est placée en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire. Le redressement judiciaire permet notamment de geler les dettes et d'obtenir des remises de dettes et des délais de paiement. Les entreprises en liquidation judiciaire mettent fin à leur activité ou organisent leur cession.

27

Destructions d'emplois* : nombre de salariés impactés par secteur

Source : DGEFP, Rupco

Les secteurs concernés :	2023	2024	2025	Part (en %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 506	1 428	1 864	20,6
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	1 131	1 791	1 143	12,6
Construction	1 356	1 451	1 116	12,3
Transports et entreposage	237	531	791	8,7
Fabrication d'autres produits industriels	349	552	773	8,5
Hébergement et restauration	751	592	627	6,9
Autres	1 619	1 480	2 731	30,2
Occitanie (tout secteur d'activité)	6 949	7 825	9 045	100,0

*Licenciements économiques, Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) et Ruptures conventionnelles collectives (RCC) dans les établissements domiciliés en Occitanie

Retrouvez les dernières infos dans la note de conjoncture de la Dreets :



Activité économique et entreprises



Les difficultés des entreprises : plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) et ruptures conventionnelles collectives (RCC)

Source : DGEFP RupCo/ SI PSE

Évolution des PSE et RCC entre 2023 et 2025

	2023	2024	2025
PSE ayant un impact dans la région	60	81	100
Nombre d'établissements régionaux concernés	176	256	218
Nombre d'emplois impactés en Occitanie	1 802	2 839	2 717
RCC ayant un impact dans la région	18	7	10
Nombre d'établissements régionaux concernés	37	21	14
Nombre d'emplois impactés en Occitanie	297	173	591

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

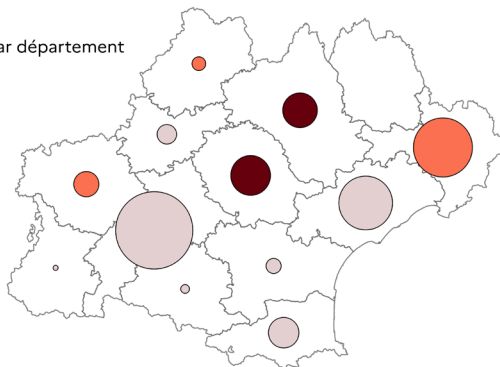
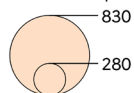
Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Impact des PSE par département en 2025 : nombre moyen d'emplois détruits par établissement

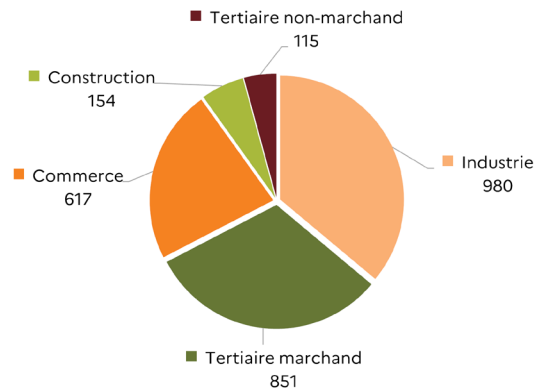
Nombre moyen d'emplois détruits par établissement par département



Nombre d'emplois détruits



Impact des PSE par secteur d'activité en 2025 (en nombre d'emplois impactés)





Activité économique et entreprises

Les difficultés des entreprises : indemnités de l'activité partielle en 2025

Source : DGEFP/Dares SI APART ; Insee, Flores 2024

En raison de la mise à jour continue des données, les données de consommations peuvent être révisées. Un employeur peut réaliser une demande d'indemnisation jusqu'à 6 mois après la fin de la période couverte par l'activité partielle.

	Heures indemnifiées			Établissements indemnifiés			Effectif maximum indemnisé		
	Nombre ¹	(en %) Évolution sur 1 an	pour 10 000 heures travaillées	Nombre	(en %) Évolution sur 1 an	Part / ensemble des étab.*	Nombre ²	(en %) Évolution sur 1 an	Part / ensemble effectifs salariés*
Ariège	34 000	-51,4	4,7	33	0,0	0,6	400	-58,3	0,9
Aude	9 400	-78,0	0,5	17	-26,1	0,1	220	-62,6	0,2
Aveyron	53 400	+20,7	3,6	26	-33,3	0,2	610	-26,5	0,7
Gard	103 400	-17,6	2,9	87	-20,9	0,3	900	-34,5	0,4
Haute-Garonne	217 600	+3,8	2,0	103	-43,1	0,2	1 920	-11,3	0,3
Gers	54 500	+114,6	6,0	22	+4,8	0,3	470	-1,5	0,8
Hérault	88 300	-3,2	1,3	105	+1,9	0,2	740	+1,6	0,2
Lot	22 100	-24,5	2,5	35	-7,9	0,5	170	-64,3	0,3
Lozère	5 900	-40,9	1,4	10	-44,4	0,3	70	-43,3	0,3
Hautes-Pyrénées	14 600	-56,6	1,2	25	-34,2	0,3	180	-55,7	0,2
Pyrénées-Orientales	45 200	-46,5	1,8	39	-11,4	0,2	440	-20,8	0,3
Tarn	66 300	+4,7	3,6	56	+12,0	0,4	1 440	+13,5	1,2
Tarn-et-Garonne	35 300	-50,2	2,7	51	+27,5	0,6	450	-56,1	0,6
Occitanie	749 900	-16,7	2,2	609	-17,5	0,3	8 000	-27,0	0,4

1. Arrondi à la centaine. 2. Arrondi à la dizaine

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

*Part dans l'ensemble des établissements employeurs et effectifs salariés du territoire concerné, au 31 décembre 2024 (source Flores 2024)

Note de lecture : en 2024, 0,6 % des établissements employeurs ariégeois ont été indemnisés au titre de l'activité partielle. Dans l'Aude, l'effectif maximum indemnisé représente 0,2 % des salariés du département.

Activité économique et entreprises



Les difficultés des entreprises : consommation d'heures d'activité partielle par secteur d'activité et par motif de demande en 2025

Source : DGEFP/Dares SI APART

En raison de la mise à jour continue des données, les données de consommations peuvent être révisées. Un employeur peut réaliser une demande d'indemnisation jusqu'à 6 mois après la fin de la période couverte par l'activité partielle.

30

Répartition des heures d'activité partielle consommées en Occitanie par grand secteur d'activité

	Part des heures consommées (en %)
Industrie	52,2
Tertiaire	39,6
Construction	7,2
Agriculture	1,0

Répartition des heures d'activité partielle consommées en Occitanie par motif de demande

	Part des heures consommées (en %)
Conjoncture économique	36,9
Sinistre ou intempéries	29,0
Activité partielle de longue durée (APLD)	12,4
Inconnu / autre	11,7
Activité partielle de longue durée rebond (APLD-R)	7,2
Transformation/Restructuration	2,8

L'activité partielle est destinée aux entreprises qui connaissent des difficultés temporaires liées à la conjoncture économique, des intempéries ou un sinistre. Ce dispositif leur propose le paiement d'une partie des rémunérations des salariés en contrepartie d'heures chômées et évite ainsi d'éventuels licenciements.

L'activité partielle de longue durée rebond : un nouveau dispositif mis en place en 2025 pour accompagner les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité. Les nouvelles demandes ne peuvent plus être déposées depuis le 28 février 2026. Toutefois, les indemnisations pour ce motif peuvent se poursuivre jusqu'en 2028.

Retrouvez les dernières infos sur
l'activité partielle en Occitanie
dans la note de conjoncture de
la Dreets :





EMPLOI ET CHÔMAGE

- Structure de la population active
- Structure de l'emploi
- Taux de chômage
- Demande d'emploi

Emploi et chômage



La population active : taux d'activité de la population de 15 à 64 ans par sexe et tranche d'âge

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022

	Population active			Taux d'activité (en %)										
	Population active de 15 à 64 ans	Évol. 6 ans (en %)	15 à 64 ans			18 à 25 ans			26 à 49 ans			50 à 64 ans		
			Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Ariège	67 740	+2,1	75,4	77,2	73,6	74,5	78,7	69,0	90,9	93,2	88,6	67,6	68,0	67,1
Aude	157 820	+2,2	72,8	75,5	70,3	68,6	73,8	62,8	88,5	91,8	85,5	65,8	67,5	64,3
Aveyron	122 130	+0,6	76,3	77,5	75,0	70,8	74,4	66,2	92,7	94,0	91,4	69,3	69,7	68,9
Gard	327 210	+2,8	72,3	75,4	69,3	60,8	63,9	57,3	88,5	92,7	84,7	67,1	70,3	64,3
Haute-Garonne	730 600	+8,6	76,1	78,3	73,8	54,9	57,8	52,0	91,9	94,1	89,7	75,5	77,9	73,2
Gers	83 240	-0,0	76,2	77,7	74,8	70,4	73,2	67,0	92,3	94,5	90,1	70,5	71,1	69,9
Hérault	541 580	+8,5	72,4	75,3	69,8	53,9	57,3	50,7	89,0	92,2	86,0	69,7	72,2	67,4
Lot	73 960	+0,1	76,0	77,2	74,9	73,0	76,7	68,6	92,8	94,0	91,6	68,4	68,8	68,1
Lozère	33 710	-0,2	75,1	76,1	73,9	67,7	71,1	63,6	92,3	92,7	91,9	68,1	69,2	67,0
Hautes-Pyrénées	98 650	+0,7	73,4	74,4	72,4	62,3	63,3	61,1	90,1	92,0	88,2	68,0	68,7	67,4
Pyrénées-Orientales	199 670	+3,4	70,7	73,2	68,4	61,8	64,8	58,6	86,4	89,7	83,4	64,7	66,8	62,7
Tarn	171 300	+2,4	74,7	76,7	72,8	64,9	68,6	60,7	91,3	93,9	88,8	68,7	70,1	67,5
Tarn-et-Garonne	117 820	+3,1	75,3	77,6	73,0	69,8	74,5	64,2	90,5	93,4	87,6	69,2	70,8	67,7
Occitanie	2 725 410	+5,0	74,0	76,4	71,8	59,3	62,9	55,6	90,2	93,0	87,5	69,7	71,6	67,8
France métropolitaine	30 648 490	+2,5	75,3	77,9	72,8	61,8	65,1	58,4	91,2	94,1	88,4	70,5	72,9	68,2

H : Hommes - F : Femmes.

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs, au sens du recensement de la population) et l'ensemble de la population de la classe d'âge correspondante.

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes qui se sont déclarées chômeurs et en recherche d'emploi (inscrits ou non à France Travail) et celles qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.



La population active en emploi : taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et tranche d'âge

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022

	Population en emploi		Taux d'emploi (en %)											
	Population en emploi de 15 à 64 ans	Évol. 6 ans (en %)	15 à 64 ans			18 à 25 ans			26 à 49 ans			50 à 64 ans		
			Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Ariège	58 570	+5,2	65,2	67,2	63,1	57,1	61,9	50,8	78,8	81,7	76,0	60,4	61,0	59,9
Aude	134 150	+6,9	61,9	65,0	59,0	49,9	54,6	44,8	76,0	79,9	72,2	57,9	60,1	55,9
Aveyron	111 940	+2,5	69,9	71,5	68,3	59,4	63,1	54,5	85,4	87,1	83,6	64,8	65,7	64,0
Gard	279 930	+6,7	61,8	65,1	58,7	43,7	46,3	40,8	76,8	81,6	72,3	59,3	62,5	56,4
Haute-Garonne	649 650	+11,5	67,6	70,3	65,0	43,3	45,8	40,9	82,5	85,7	79,4	69,6	72,0	67,3
Gers	75 450	+1,9	69,1	70,7	67,5	56,1	58,7	52,9	84,3	86,8	82,0	65,3	66,4	64,2
Hérault	461 410	+12,3	61,7	64,5	59,1	38,9	40,9	37,1	76,9	80,5	73,5	61,8	64,4	59,5
Lot	65 590	+2,2	67,4	68,6	66,3	56,7	59,5	53,4	82,9	84,3	81,5	62,1	62,7	61,5
Lozère	31 000	+1,7	69,0	70,1	67,9	56,7	60,1	52,4	85,4	86,0	84,7	64,1	65,1	63,1
Hautes-Pyrénées	87 070	+2,9	64,8	66,2	63,4	49,0	50,5	47,0	80,0	82,6	77,5	61,6	62,7	60,6
Pyrénées-Orientales	166 080	+7,1	58,8	61,3	56,5	42,3	44,2	40,2	72,9	76,8	69,4	55,9	58,0	54,0
Tarn	150 840	+5,1	65,8	68,0	63,6	49,0	52,3	45,2	81,3	84,6	78,2	62,3	63,8	60,9
Tarn-et-Garonne	104 000	+6,5	66,4	69,4	63,5	52,9	57,2	47,9	80,5	84,9	76,3	63,3	65,3	61,3
Occitanie	2 375 690	+8,2	64,5	67,1	62,0	44,8	47,7	41,8	79,5	83,0	76,1	62,8	64,9	60,8
France métropolitaine	27 182 560	+5,3	66,8	69,5	64,2	48,5	50,9	45,9	81,7	85,2	78,3	64,4	66,8	62,1

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population de la classe d'âge correspondante.

Emploi et chômage



La population active en emploi : structure de la population en emploi de 15 à 64 ans par catégorie socioprofessionnelle

Source : Insee, recensement de la population 2022

(en %)

	Agriculteurs exploitants	Ouvriers	Employés	Professions intermédiaires	Cadres, professions intellectuelles sup.	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
Ariège	3,8	20,0	30,4	25,4	11,0	9,5
Aude	3,1	19,6	30,1	26,0	11,5	9,8
Aveyron	7,4	20,9	26,6	24,9	10,9	9,2
Gard	1,6	18,5	28,3	27,4	14,4	9,8
Haute-Garonne	0,5	13,3	23,1	27,9	29,2	6,0
Gers	5,8	20,5	26,3	24,9	13,3	9,1
Hérault	1,1	14,8	26,5	27,9	20,6	9,1
Lot	5,1	20,6	26,7	24,4	12,3	10,9
Lozère	8,4	19,7	27,8	26,5	9,6	8,0
Hautes-Pyrénées	2,6	19,7	31,7	25,7	11,5	8,8
Pyrénées-Orientales	1,4	18,9	30,4	26,8	12,3	10,2
Tarn	2,8	19,5	28,0	27,2	13,6	8,8
Tarn-et-Garonne	2,8	22,6	27,9	25,5	13,2	8,0
Occitanie	2,1	17,0	26,7	27,0	18,8	8,4
France métropolitaine	1,3	19,8	26,3	26,8	20,5	6,7
Part Occitanie / F.M.	14,3	7,6	9,0	8,9	8,1	11,1

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Emploi et chômage

La population active en emploi : types de contrats de travail de la population en emploi de 15 à 64 ans

Source : Insee, recensement de la population 2022. Champ : actifs de 15 à 64 ans ayant un emploi.

	(en %)					Total général
	CDI	CDD	Intérim	Autres contrats*	Non salariés	
Ariège	64,6	11,4	1,5	2,9	19,6	58 570
Aude	66,3	10,5	1,4	3,1	18,7	134 150
Aveyron	67,2	7,0	1,3	2,7	21,8	111 940
Gard	69,7	8,4	1,4	3,1	17,4	279 930
Haute-Garonne	73,6	7,8	1,9	3,7	13,0	649 650
Gers	66,7	8,3	1,7	2,6	20,7	75 450
Hérault	67,7	9,1	1,4	3,8	18,0	461 410
Lot	65,8	8,5	1,5	2,6	21,5	65 590
Lozère	66,3	7,9	0,7	3,5	21,5	31 000
Hautes-Pyrénées	67,7	10,5	1,7	2,9	17,2	87 070
Pyrénées-Orientales	66,6	9,7	1,5	3,6	18,6	166 080
Tarn	69,5	8,5	1,7	2,9	17,3	150 840
Tarn-et-Garonne	69,7	9,5	2,1	2,7	15,9	104 000
Occitanie	69,4	8,7	1,6	3,4	16,9	2 375 690
Effectif total	1 648 850	207 470	37 670	79 780	401 930	2 375 690
<i>Part des temps partiels</i>	14,1	37,0	21,2	31,6	14,4	17,5
France métropolitaine	73,4	8,1	1,9	3,5	13,2	27 182 560
Part des temps partiels	12,5	34,4	17,9	34,2	13,5	15,8
Part Occitanie / France métropolitaine	8,3	9,5	7,4	8,5	11,2	8,8

* Autres contrats : apprentissage, contrat aidé, stagiaires rémunérés

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Emploi et chômage



L'emploi total : répartition des effectifs salariés et non salariés par secteur d'activité

Source : Insee, estimations annuelles d'emploi

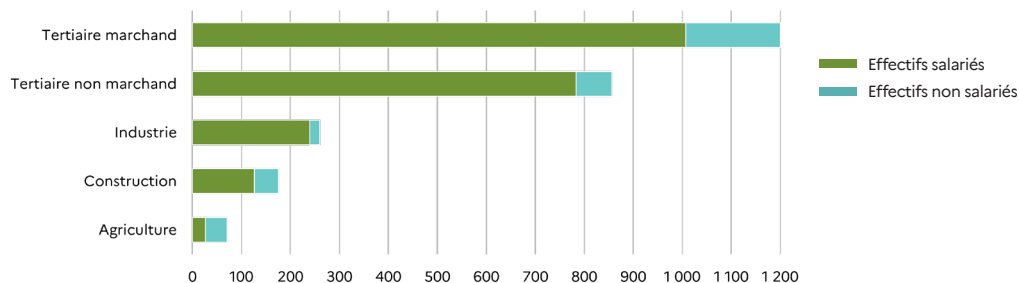
Champ : emploi total, y compris non marchand et agriculture

Répartition de l'emploi salarié et non salarié par secteur d'activité en Occitanie et France métropolitaine

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Occitanie	France métropolitaine	Part région / F.M. (en %)
Femmes (en %)*	27,5	29,3	12,9	46,8	68,0	50,2	49,4	8,4
Hommes (en %)*	72,5	70,7	87,1	53,2	32,0	49,8	50,6	8,1
Salariés en 2024	26 330	239 580	126 190	1 007 180	783 040	2 182 320	26 379 370	8,3
Évolution 2014/2024 (en %)	+29,6	+9,9	+12,1	+20,1	+8,2	+14,0	+9,6	
Non salariés en 2024	44 520	20 440	49 540	193 080	72 950	380 520	3 349 960	11,4
Évolution 2014/2024 (en %)	-19,7	+31,4	+12,4	+35,1	+35,1	+22,0	+9,6	
Emploi total	70 850	260 020	175 720	1 200 260	855 990	2 562 840	29 729 330	8,6
Évolution 2014/2024 (en %)	-6,5	+11,4	+12,2	+22,3	+10,0	+15,2	+9,6	

* Les répartitions par sexe sont issues des données 2023

Répartition de l'emploi salarié et non salarié (en milliers) en Occitanie en 2024



Retrouvez les dernières infos sur l'emploi salarié en Occitanie dans la note de conjoncture de la Dreets :



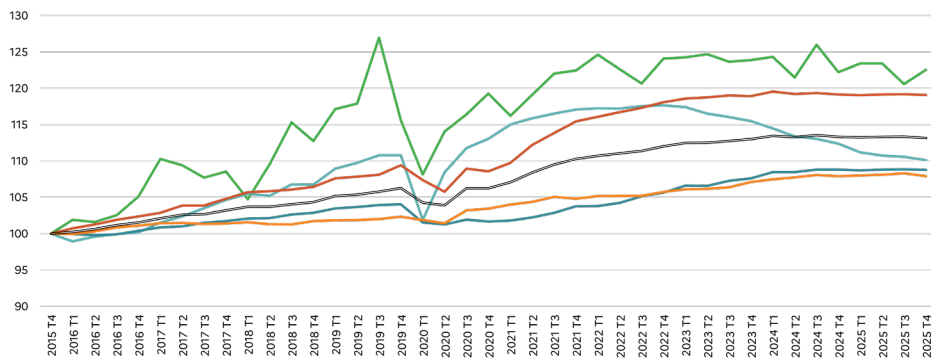


Emploi et chômage

L'emploi salarié : évolution par secteur du 4^{ème} trimestre 2015 au 4^{ème} trimestre 2025

Source : Insee, estimations d'emploi trimestrielles (emploi au dernier jour du trimestre), données CVS (base 100 fin décembre 2015)

Évolution de l'emploi salarié, intérim inclus, par secteur d'activité en Occitanie

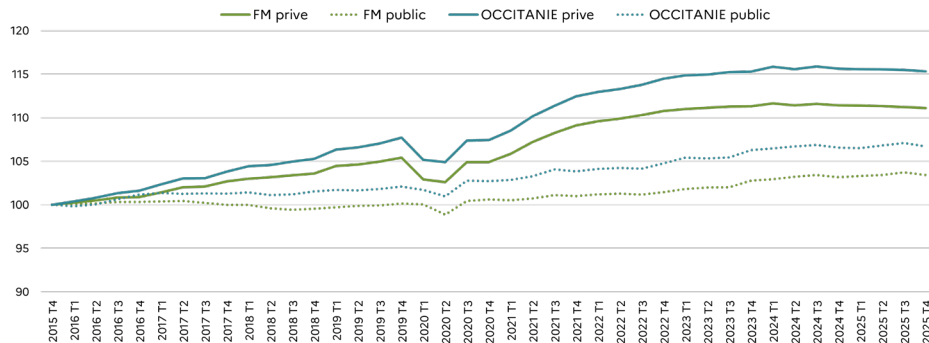


Part de l'intérim dans l'emploi total à la fin du 4^{ème} trimestre 2025

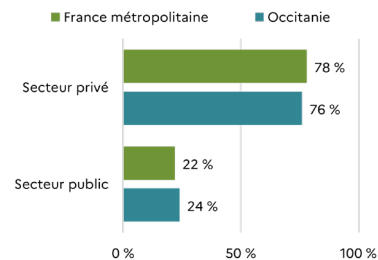
	Emploi total	Part intérim (en %)
Tertiaire marchand	993 850	2,0
Tertiaire non marchand	785 050	0,4
Industrie	254 510	5,8
Construction	136 990	9,4
Agriculture	32 270	0,6
Ensemble	2 202 680	2,3

37

Évolution de l'emploi salarié des secteurs public et privé en Occitanie et en France métropolitaine



Part des secteurs public et privé dans l'effectif salarié en Occitanie et en France métropolitaine à la fin du 4^{ème} trimestre 2025



Emploi et chômage



L'emploi salarié : répartition par secteur d'activité au 31 décembre 2025

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)

(en %)

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non-marchand
Ariège	1,0	15,2	6,3	34,8	42,7
Aude	3,2	8,2	5,9	42,0	40,6
Aveyron	2,4	15,9	7,1	38,4	36,1
Gard	2,1	11,5	6,5	42,6	37,3
Haute-Garonne	0,3	13,4	5,6	49,9	30,8
Gers	4,3	12,0	6,3	36,9	40,6
Hérault	1,2	6,6	5,7	49,3	37,3
Lot	1,8	18,4	6,0	34,2	39,6
Lozère	1,5	9,9	7,2	30,4	51,0
Hautes-Pyrénées	0,9	14,0	5,9	39,3	39,9
Pyrénées-Orientales	1,6	6,9	6,2	47,2	38,1
Tarn	1,9	14,5	6,2	38,0	39,4
Tarn-et-Garonne	2,5	12,1	6,4	42,1	36,9
Occitanie	1,4	11,3	6,0	45,3	36,1
France métropolitaine	1,2	12,3	5,9	48,3	32,2

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



L'emploi salarié : répartition des établissements employeurs et de leur effectif salarié par tranche d'effectifs au 31 décembre 2024

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)

	Nombre total d'établissements employeurs ¹	Établissements par tranche d'effectifs ² (en %)					Effectifs salariés par tranche d'effectifs (en %)			
		0 salarié ³	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus
Ariège	5 600	11,3	72,7	8,7	4,5	2,7	26,0	14,1	16,6	43,3
Aude	13 880	13,8	71,1	8,0	4,5	2,7	26,4	13,5	16,8	43,4
Aveyron	11 890	10,2	74,2	7,8	5,1	2,7	26,4	13,2	19,9	40,5
Gard	26 770	13,6	72,1	7,4	4,3	2,6	24,9	11,8	15,9	47,4
Haute-Garonne	49 360	10,5	69,3	10,0	6,1	4,1	15,6	9,9	13,7	60,8
Gers	7 880	10,6	75,8	7,1	4,1	2,4	28,8	13,1	17,2	40,8
Hérault	47 230	14,1	70,1	8,1	4,8	3,0	22,0	11,6	15,8	50,6
Lot	6 810	11,6	73,6	7,9	4,6	2,4	26,2	12,8	17,1	43,9
Lozère	3 560	14,9	70,0	7,0	5,4	2,6	27,4	12,6	22,7	37,3
Hautes-Pyrénées	8 900	12,2	72,2	7,8	5,0	2,8	24,1	12,0	17,3	46,5
Pyrénées-Orientales	18 410	14,9	69,9	7,8	4,6	2,7	24,9	12,5	16,9	45,7
Tarn	13 550	9,9	73,4	8,9	4,9	3,0	25,0	13,7	17,2	44,2
Tarn-et-Garonne	8 810	10,8	72,1	8,6	5,4	3,1	23,5	12,7	18,3	45,4
Occitanie	222 650	12,4	71,2	8,4	5,0	3,1	21,7	11,7	15,9	50,8
France métropolitaine	2 411 570	10,8	71,1	9,0	5,6	3,6	19,3	10,9	15,5	54,4

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

1. Un établissement est dit « employeur » s'il a eu au moins un salarié pendant l'année de référence et/ou l'année précédente.

2. Les effectifs sont comptabilisés au 31 décembre de l'année.

3. Établissements employeurs à zéro salarié : les établissements employeurs sans effectif sont ceux qui ont eu au moins un salarié en 2023 et/ou 2024, mais n'en comptent plus au 31/12/2024.

Emploi et chômage



L'emploi intérimaire : poids de l'intérim dans l'emploi salarié au 31 décembre 2025

Sources : Insee, Estimations d'emploi / estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares

	Emploi salarié hors intérim	Emploi salarié intérimaire	Emploi salarié total avec intérim	Part de l'emploi intérimaire dans l'emploi total (en %)
Ariège	47 580	1 000	48 580	2,1
Aude	112 960	2 160	115 120	1,9
Aveyron	93 180	2 340	95 510	2,4
Gard	234 070	4 990	239 060	2,1
Haute-Garonne	654 480	18 070	672 550	2,7
Gers	57 550	1 670	59 220	2,8
Hérault	435 730	8 120	443 860	1,8
Lot	56 350	1 250	57 600	2,2
Lozère	26 130	240	26 360	0,9
Hautes-Pyrénées	78 010	2 150	80 160	2,7
Pyrénées-Orientales	153 590	3 240	156 830	2,1
Tarn	117 860	2 770	120 630	2,3
Tarn-et-Garonne	84 600	2 590	87 190	3,0
Occitanie	2 152 090	50 580	2 202 680	2,3

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Avertissement :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la Dares et l'Acoss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.



L'emploi intérimaire : contribution à l'emploi salarié trimestriel

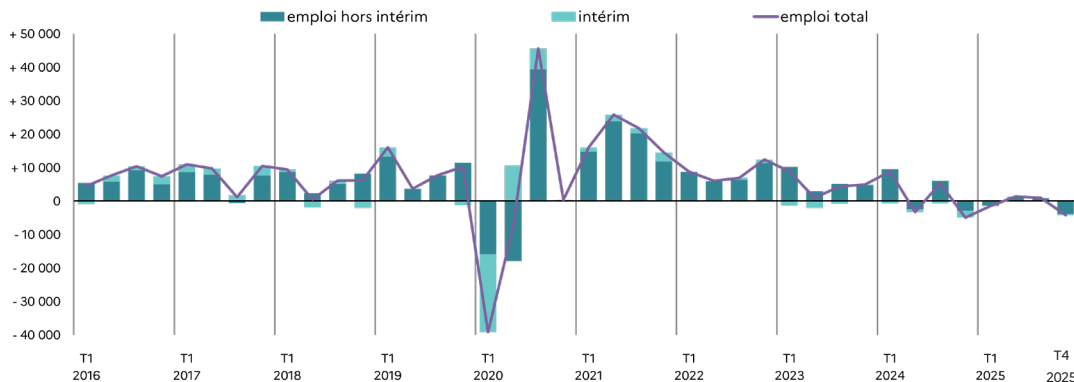
Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

Contribution de l'intérim à l'évolution de l'emploi du 4^{ème} trimestre 2024 au 4^{ème} trimestre 2025 en Occitanie

	Emploi salarié hors intérim	Emploi salarié intérimaire	Emploi salarié total avec intérim	Évolution annuelle (en %)
Agriculture	+140	-50	+90	+0,3
Tertiaire non-marchand	+350	-260	+90	+0,0
Industrie	-310	+230	-90	-0,0
Tertiaire marchand	-590	-100	-690	-0,1
Construction	-2 940	+90	-2 840	-2,0
Ensemble	-3 350	-80	-3 440	-0,2

Note de lecture : dans le secteur agricole, entre le 4^{ème} trimestre 2024 et le 4^{ème} trimestre 2025, 140 emplois non intérimaires ont été gagnés et 50 emplois intérimaires ont été perdu.

Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'emploi intérimaire depuis 2016 en Occitanie



Emploi et chômage



L'emploi intérimaire : structure de l'emploi intérimaire en 2025 et évolution annuelle

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) - données CVS - Contrats au lieu d'exécution des missions.

42

	Nombre moyen d'intérimaires en fin de mois	Évolution annuelle (en %)	Nombre de contrats conclus	Nombre moyen de contrats conclus par mois	Évolution annuelle (en %)	Nombre moyen d'ETP par mois	Évolution annuelle (en %)
Ariège	980	-7,5	29 240	2 440	-9,6	990	-7,5
Aude	2 190	-10,2	68 400	5 700	-8,8	2 230	-9,7
Aveyron	2 250	+1,4	59 810	4 980	+3,5	2 250	+1,4
Gard	5 050	-1,4	150 800	12 570	-0,9	5 100	-0,8
Haute-Garonne	17 760	-6,0	433 830	36 150	-3,6	17 840	-5,8
Gers	1 780	-0,6	43 190	3 600	-11,3	1 750	-0,6
Hérault	8 190	-6,3	278 720	23 230	+0,7	8 300	-5,9
Lot	1 330	-8,3	41 130	3 430	-3,7	1 340	-7,6
Lozère	250	-10,7	7 570	630	-4,5	260	-7,1
Hautes-Pyrénées	2 230	-3,5	55 370	4 610	-5,3	2 250	-3,0
Pyrénées-Orientales	3 190	+0,3	116 120	9 680	+4,1	3 270	+1,6
Tarn	2 780	-5,8	73 970	6 160	-8,2	2 770	-6,1
Tarn-et-Garonne	2 680	-2,5	67 330	5 610	-6,3	2 690	-2,9
Occitanie	50 640	-4,8	1 425 490	118 790	-2,8	51 030	-4,5
France métropolitaine	696 490	-4,2	20 082 510	1 673 540	-0,7	704 140	-3,9
Poids Occitanie / France métropolitaine (en %)	7,3		7,1	7,1		7,2	

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

L'Équivalent temps plein (ETP) est un indicateur basé sur le nombre de semaines travaillées en intérim dans le mois. Une mission couvrant l'ensemble des semaines du mois équivaut à 1 ETP.

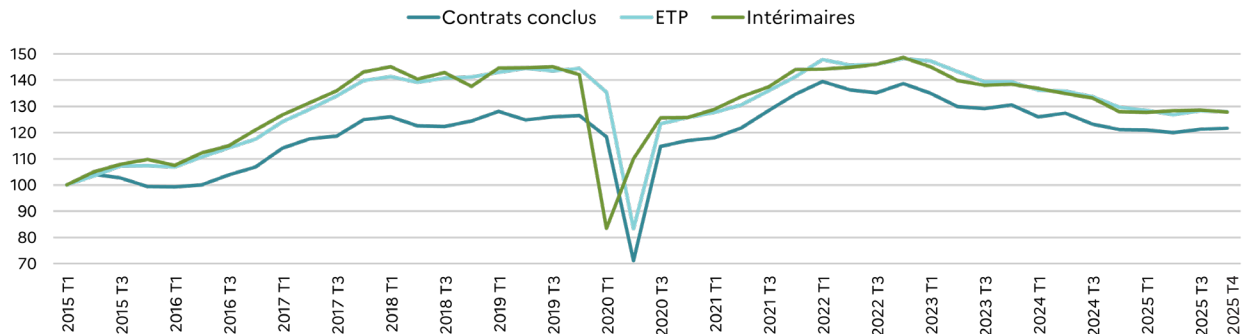
Le nombre d'intérimaires en fin de mois mesure la présence des intérimaires au cours des cinq derniers jours ouvrés du mois. Un intérimaire ayant travaillé les cinq derniers jours du mois compte ainsi pour 1 (100 %).



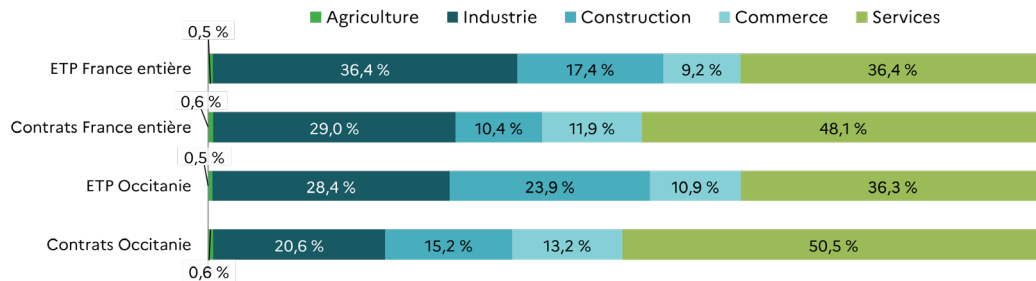
L'emploi intérimaire : évolution sur 10 ans et répartition par secteur en 2025

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) - données CVS - contrats au lieu d'exécution des missions

Évolution trimestrielle du nombre d'intérimaires, de contrats conclus, et d'équivalents emploi à temps plein (ETP) en Occitanie (base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



Répartition des ETP et contrats d'intérim conclus en 2025 par secteur d'activité employeur



Retrouvez les dernières infos sur l'emploi intérimaire en Occitanie dans la **note de conjoncture** de la Dreets :



Emploi et chômage



Les mouvements de main-d'oeuvre : recrutements et fins de contrat à durée indéterminée (CDI) en Occitanie en 2025

Source : Dares, MMO. Champ : secteur privé (hors agriculture, hors intérim et particuliers employeurs)

	Recrutements en CDI*	Évolution annuelle (en %)	Fins de CDI *	dont (en %) :	
				Démission	Départ en retraite
Fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac	12 110	-5,5	13 000	36,2	5,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, machines	1 960	-16,8	2 300	33,4	13,4
Fabrication de matériels de transport	2 980	-4,2	2 240	40,9	24,0
Autres industries manufacturières	9 270	-11,7	10 740	33,6	10,7
Industries extractives, énergie, eau, déchets	3 380	+1,7	2 820	33,9	15,2
Construction	23 430	-6,7	28 200	34,4	4,6
Commerce ; réparation d'automobiles et motocycles	65 230	-4,5	70 060	39,9	4,2
Transports et entreposage	21 610	+1,2	23 000	32,6	8,7
Hébergement et restauration	48 180	-8,1	50 240	44,2	1,0
Information et communication	8 630	-13,8	9 570	39,1	6,3
Activités financières et d'assurance	5 830	-5,8	5 930	34,8	12,1
Activités immobilières	3 890	-1,5	3 920	32,2	6,5
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs	52 260	-6,9	50 520	38,8	4,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	41 990	-3,3	44 010	43,0	9,0
Autres activités de services	12 400	-7,0	13 790	40,7	4,5
Occitanie	313 130	-5,8	330 340	39,2	5,6
France métropolitaine	3 978 180	-5,1	4 061 560	41,8	5,8

* Arrondi à la dizaine

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Les données de mouvements de main d'oeuvre sont issues de la DSN (Déclaration Sociale Nominative). La DSN est une déclaration mensuelle obligatoire qui permet à l'employeur de déclarer et payer ses cotisations sociales via les données de l'entreprise sur ses salariés (paye, activité).



Les mouvements de main-d'oeuvre : recrutements et fins de contrat à durée déterminée (CDD) en Occitanie en 2025

Source : Dares, MMO. Champ : secteur privé (hors agriculture, hors intérim et particuliers employeurs)

	Recrutements en CDD*	dont CDD de moins de 31 jours (en %)	Évolution annuelle (en %)	Fins de CDD*
Fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac	20 230	40,5	+1,9	19 700
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, machines	1 520	14,6	-2,5	1 460
Fabrication de matériels de transport	1 390	4,6	-17,7	1 550
Autres industries manufacturières	10 020	27,7	+2,4	9 360
Industries extractives, énergie, eau, déchets	3 230	22,4	+8,9	3 170
Construction	24 240	22,7	-3,8	23 970
Commerce ; réparation d'automobiles et motocycles	126 840	47,8	-0,1	125 650
Transports et entreposage	22 110	50,5	+3,3	22 540
Hébergement et restauration	187 790	62,2	+1,3	187 570
Information et communication	77 830	95,1	+3,9	78 240
Activités financières et d'assurance	6 300	35,2	-6,2	6 240
Activités immobilières	7 730	57,0	+27,2	7 680
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs	271 840	78,5	-5,2	270 700
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	663 220	92,1	+9,9	664 610
Autres activités de services	360 720	91,8	-2,4	361 890
Ensemble	1 785 000	80,8	+2,4	1 784 340
France métropolitaine	21 902 760	84,5	+1,9	21 868 140

* Arrondi à la dizaine

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Les ruptures conventionnelles de CDI : demandes par secteur d'activité et autorisation en 2025

Source : DGT-portail RC ; hors salariés protégés

Nombre de demandes et d'autorisations de ruptures conventionnelles individuelles par département

	Demandes*	Autorisations
Ariège	951	901
Aude	2 876	2 829
Aveyron	1 841	1 756
Gard	6 003	5 818
Haute-Garonne	15 396	14 902
Gers	1 244	1 174
Hérault	14 548	12 882
Lot	1 091	1 071
Lozère	404	397
Hautes-Pyrénées	1 321	1 319
Pyrénées-Orientales	4 190	3 974
Tarn	2 962	2 602
Tarn-et-Garonne	1 806	1 680
Occitanie	54 633	51 305

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

*Y compris les demandes invalidées et refusées

Nombre de demandes dans les principaux secteurs d'activité détaillés en Occitanie

	Demandes
Restauration traditionnelle	3 171
Restauration de type rapide	1 626
Ingénierie, études techniques	1 232
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1 187
Aide à domicile	1 073
Nettoyage courant des bâtiments	949
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	947
Débites de boissons	843
Conseil en systèmes et logiciels informatiques	803

La rupture conventionnelle est un mode de rupture du contrat de travail à durée indéterminée (CDI), fondé sur un accord commun entre le salarié et l'employeur. Une procédure spécifique doit être respectée : entretien(s), respect des délais de procédure, demande d'homologation par l'administration. Le salarié bénéficie d'une indemnité spécifique de rupture, au moins égale à l'indemnité légale de licenciement, ainsi que, le cas échéant, d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage.



Les ruptures de contrats de travail de salariés protégés : répartition des demandes par motif et autorisations en 2025

Source : DGT-Delphes

	Demandes	dont :					Autorisations
		Rupture conventionnelle	Motif économique dont transfert	Inaptitude	Disciplinaire	Autres	
Ariège	44	12	8	20	4	0	39
Aude	80	38	11	21	10	0	76
Aveyron	60	25	8	24	1	2	51
Gard	174	74	35	41	15	9	164
Haute-Garonne	769	249	306	136	50	28	632
Gers	39	17	8	10	4	0	36
Hérault	414	153	110	104	35	12	377
Lot	24	10	3	10	1	0	24
Lozère	5	3	0	2	0	0	5
Hautes-Pyrénées	47	22	3	17	5	0	40
Pyrénées-Orientales	125	45	42	27	8	3	119
Tarn	133	39	60	21	7	6	127
Tarn-et-Garonne	70	23	20	19	8	0	66
Occitanie	1 984	710	614	452	148	60	1 756

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Les salariés protégés : tout salarié candidat lors d'une élection professionnelle, titulaire ou ancien titulaire d'un mandat de représentant du personnel ou exerçant certains mandats ou certaines fonctions extérieures à l'entreprise bénéficie d'une protection contre le licenciement. Ce salarié est dit salarié protégé. Cette protection vise à s'assurer que le licenciement n'a pas de lien avec son mandat ou sa fonction.

Emploi et chômage



Le taux de chômage localisé au 4^{ème} trimestre 2025 par département

Source : Insee | fond de carte ©IGN

Évolution du taux de chômage trimestriel localisé par département

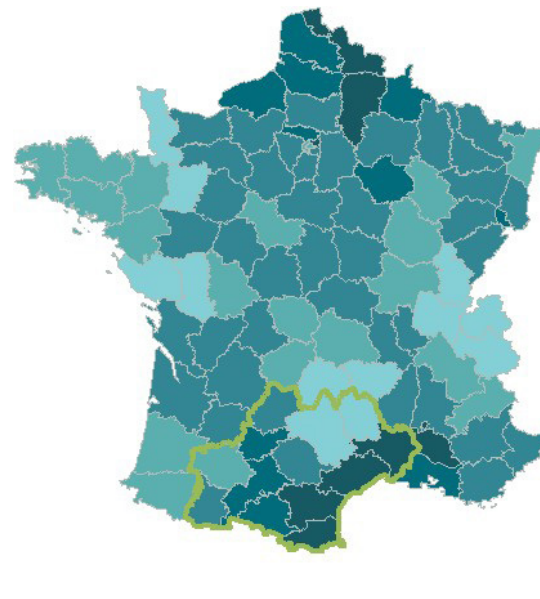
	4 ^{ème} trimestre 2025 (en %)	Évolution annuelle	Évolution 2015-2025 (en points)
Ariège	9,4	+0,4	-2,7
Aude	10,8	+0,7	-3,2
Aveyron	5,8	+0,4	-1,7
Gard	10,3	+0,8	-3,4
Haute-Garonne	8,7	+1,0	-1,8
Gers	6,1	+0,6	-2,1
Hérault	10,8	+0,7	-3,1
Lot	7,4	+0,4	-1,7
Lozère	4,8	+0,2	-1,7
Hautes-Pyrénées	8,0	+0,5	-3,3
Pyrénées-Orientales	12,7	+0,7	-2,5
Tarn	8,5	+0,8	-2,5
Tarn-et-Garonne	9,2	+0,7	-2,4
Occitanie	9,4	+0,7	-2,5
France Métropolitaine	7,7	+0,6	-2,2

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Note de lecture : entre 2024 et 2025, le taux de chômage de l'Ariège a augmenté de +0,4 point, passant de 9,0 % à 9,4 %. Entre le 4^{ème} trimestre 2015 et le 4^{ème} trimestre 2025, le taux de chômage de l'Ariège a baissé de -2,7 points, passant de 12,1 % à 9,4 %.

Taux de chômage trimestriel localisé par département en France métropolitaine

- Plus de 10,2 %
- De 8,7 % à 10,2 %
- De 7,1 % à 8,6 %
- De 6,0 % à 7,0 %
- Moins de 6,0 %
- Départements de la région Occitanie



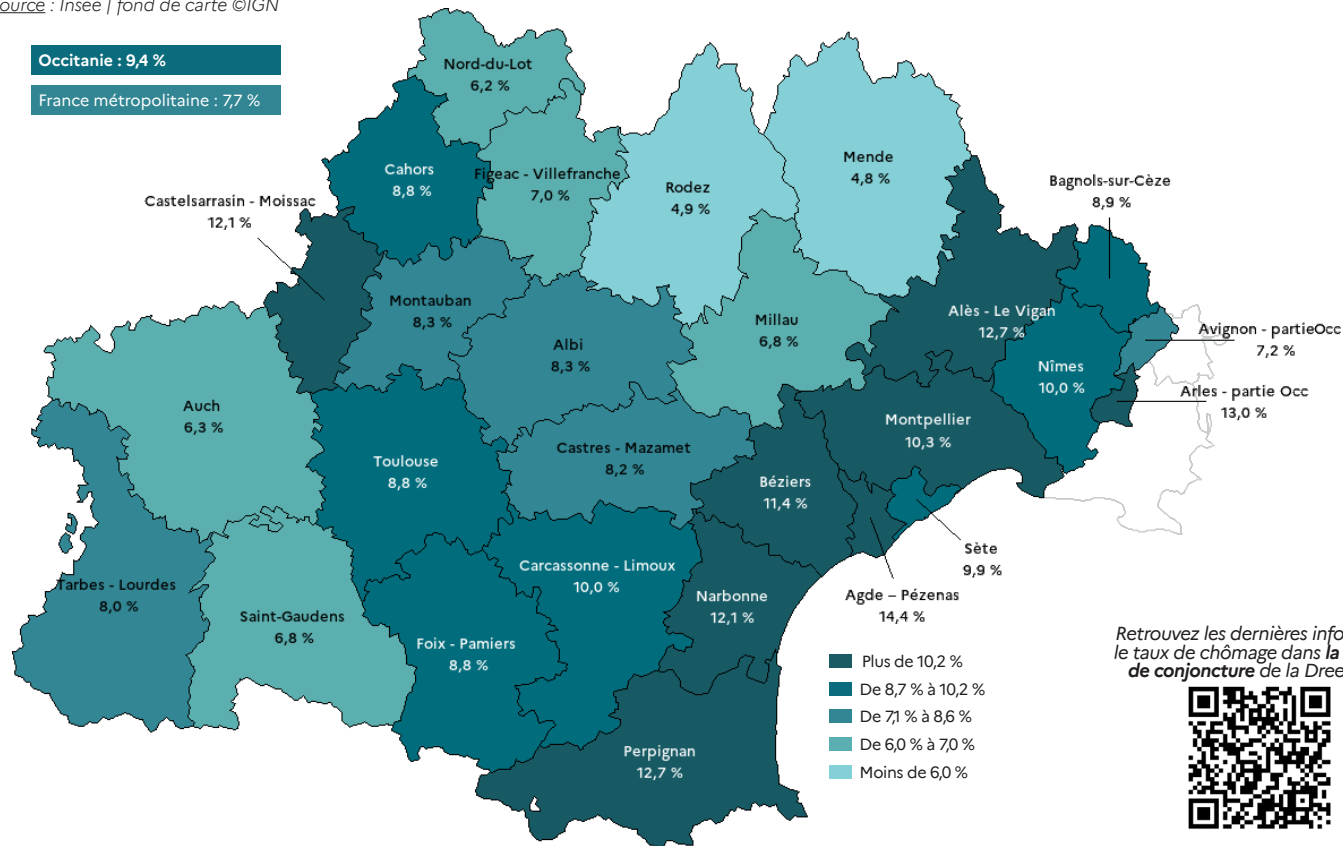


Le taux de chômage localisés au 4^{ème} trimestre 2025 par zone d'emploi

Source : Insee | fond de carte ©IGN

Occitanie : 9,4 %

France métropolitaine : 7,7 %



Retrouvez les dernières infos sur le taux de chômage dans la note de conjoncture de la Dreets :



Emploi et chômage



Les inscriptions à France Travail : répartition des personnes inscrites par catégorie au 4^{ème} trimestre 2025

Source : France Travail-Dares, données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO)

50

	Cat. A ¹	Évolution annuelle (%)	Cat. ABC ¹	Évolution annuelle (%)	Cat. ABCDE ¹	Évolution annuelle (%)	Cat. F ¹	Cat. G ¹
Ariège	8 060	-1,2	13 720	-0,4	15 900	-1,4	3 330	1 280
Aude	22 500	+6,4	37 830	+4,9	42 260	+3,2	1 350	8 210
Aveyron	8 900	+2,7	17 710	+0,6	20 520	0,0	1 630	1 000
Gard	44 760	+5,8	76 330	+4,2	85 160	+3,3	4 490	13 400
Haute-Garonne	81 650	+11,2	142 470	+7,5	160 030	+6,7	2 670	18 400
Gers	6 760	+8,9	12 870	+5,2	14 880	+3,1	490	2 610
Hérault	76 020	+3,4	130 620	+3,0	146 620	+2,6	9 670	15 190
Lot	7 250	+1,7	13 420	0,0	15 240	-1,1	1 640	730
Lozère	2 100	+3,4	4 210	+1,4	5 000	+1,6	270	560
Hautes-Pyrénées	10 700	+4,8	18 760	+1,5	21 460	+0,4	1 890	1 520
Pyrénées-Orientales	34 510	+3,9	57 290	+3,8	63 380	+2,9	3 450	11 990
Tarn	18 280	+7,5	33 190	+5,4	38 740	+4,7	1 040	4 500
Tarn-et-Garonne	14 430	+6,1	26 400	+3,9	29 350	+2,9	990	2 180
Occitanie	335 920	+6,1	584 820	+4,4	658 540	+3,5	32 900	81 570
France métropolitaine	3 347 700	+6,8	5 752 600	+4,8	6 489 100	+3,8	255 440	812 120

1. Nombre de personnes arrondi à la centaine

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Les catégories d'inscription à France Travail :

A : personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

B : personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78h ou moins au cours du mois)

C : personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78h au cours du mois)

D : personnes non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (en stage, formation, maladie, contrat de sécurisation professionnelle).

E : personnes non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi (ex. : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Deux nouvelles catégories depuis le 1^{er} janvier 2025 à la suite de l'entrée en vigueur de la loi pour le Plein emploi :

F : personnes les plus éloignées de l'emploi et orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale qui ne sont pas tenues de rechercher un emploi.

G : bénéficiaires et demandeurs du RSA en attente d'orientation vers un organisme pour la prise en charge de leur accompagnement.



Les inscriptions à France Travail : structure du public demandeur d'emploi de catégories ABC au 4^{ème} trimestre 2025 (en %)

Source : France Travail-Dares, données CVS-CJO

	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et plus	Part des demandeurs d'emploi de longue durée	
				Inscrits depuis 1 an et plus	dont 2 ans et plus
Ariège	51,7	13,1	26,9	45,5	23,9
Aude	51,4	14,1	31,8	48,3	26,0
Aveyron	52,9	13,8	29,1	44,9	24,8
Gard	49,9	14,6	29,8	48,0	26,8
Haute-Garonne	52,6	14,8	22,7	43,5	22,5
Gers	52,5	12,9	33,7	46,0	24,8
Hérault	49,4	14,7	25,8	46,1	24,5
Lot	52,2	11,8	31,8	48,7	26,8
Lozère	52,3	14,5	28,0	44,7	24,9
Hautes-Pyrénées	51,9	13,7	30,2	41,9	22,4
Pyrénées-Orientales	49,2	14,1	29,4	48,0	26,0
Tarn	51,9	14,7	28,8	45,8	25,0
Tarn-et-Garonne	52,3	14,6	27,5	48,1	26,6
Occitanie	51,0	14,4	27,1	46,0	24,7
France métropolitaine	50,6	14,6	26,2	44,6	23,8

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Emploi et chômage



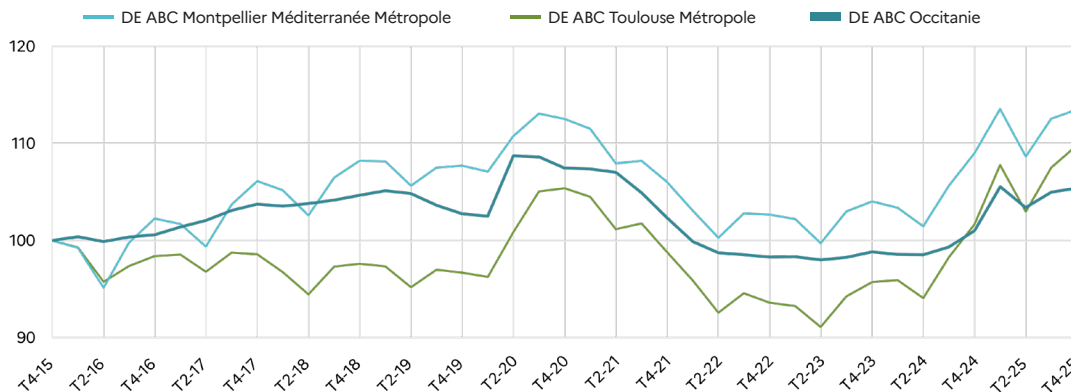
Les inscriptions à France Travail : répartition par catégorie d'inscription à Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole au 4^{ème} trimestre 2025

Source : France Travail-Dares, données CVS-CJO

Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au 4^{ème} trimestre 2025

	Cat. A	Cat. ABC	Cat. D	Cat. E	Cat. ABCDE	Cat. F	Cat. G
Toulouse Métropole	55 850	95 320	5 540	5 250	106 110	1 840	11 990
Poids métropole / Haute-Garonne (en %)	68,4	66,9	67,4	56,2	66,3	41,0	89,4
Poids métropole / Occitanie (en %)	16,6	16,3	17,2	12,6	16,1	5,6	14,7
Montpellier Méditerranée Métropole	34 880	58 730	3 680	3 700	66 100	3 810	5 990
Poids métropole / Hérault (en %)	45,9	45,0	50,8	42,1	45,1	39,4	39,4
Poids métropole / Occitanie (en %)	10,4	10,0	11,4	8,9	10,0	11,6	7,3

Évolution de la demande d'emploi de catégories ABC entre le 4^{ème} trimestre 2015 et le 4^{ème} trimestre 2025 (base 100 au T4 2015)



Retrouvez les dernières infos sur la **demande d'emploi** sur le site de la dreets occitanie :





DISPOSITIFS D'ACCÈS À L'EMPLOI

- | Alternance
- | Contrats aidés
- | Insertion
- | Fonds social européen

Dispositifs d'accès à l'emploi



L'apprentissage : entrées en contrat d'apprentissage en 2025

Source : Dares - Extrapro et SI de certains OPCO, données provisoires extraites le 06/03/2026

	Entrées	Évolution sur un an (en %)	Par type de public (en %)			Par niveau de diplôme des apprentis* (en %)			
			Hommes	Femmes	Travailleurs handicapés	Sans diplôme	CAP/BEP	Bac	Supérieur
Ariège	1 250	+0,4	62,5	37,5	5,5	34,6	14,3	28,3	22,8
Aude	3 930	-7,9	57,8	42,2	3,7	31,7	15,4	34,5	18,4
Aveyron	2 890	+0,4	65,6	34,4	4,0	23,7	13,0	37,1	26,2
Gard	7 910	-3,4	58,4	41,6	2,4	24,9	13,5	34,9	26,7
Haute-Garonne	21 840	-7,6	53,7	46,3	3,2	14,7	7,7	36,0	41,6
Gers	1 510	-6,0	66,1	33,9	5,1	29,3	11,0	33,5	26,2
Hérault	17 780	-5,3	53,7	46,3	2,9	16,9	9,1	38,0	35,9
Lot	1 500	-5,9	63,8	36,2	3,1	28,6	14,3	31,5	25,6
Lozère	620	-2,2	66,0	34,0	5,6	27,7	14,5	32,0	25,8
Hautes-Pyrénées	2 150	-4,0	60,7	39,3	3,7	26,1	11,6	38,4	23,8
Pyrénées-Orientales	6 840	-4,1	58,0	42,0	2,6	27,7	16,0	35,7	20,5
Tarn	3 650	-7,7	60,0	40,0	4,3	26,1	15,0	33,6	25,3
Tarn-et-Garonne	2 380	-4,8	59,5	40,5	4,2	26,8	13,3	34,0	25,8
Occitanie	74 240	-5,6	56,7	43,3	3,2	21,1	11,1	35,9	32,0
France métropolitaine	824 670	-5,0	55,2	44,8	2,2	19,5	10,3	35,2	35,1
Part Occitanie/ France métro. (en %)	9,0		9,3	8,9	13,0				

* Lors de l'entrée en contrat

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle. L'apprentissage repose sur le principe d'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou dans un organisme de formation et enseignement du métier chez un employeur.



Dispositifs d'accès à l'emploi

L'apprentissage : répartition des entrées en contrat par secteur d'activité en 2025

Source : Dares - Extrapro et SI de certains OPCA, données provisoires extraites le 06/03/2026

	(en %)					
	Tertiaire marchand	Industrie	Construction	Tertiaire non-marchand	dont part du secteur public	Agriculture
Ariège	56,1	18,0	16,8	4,4	2,1	4,7
Aude	67,2	10,0	11,7	7,6	1,9	3,5
Aveyron	54,5	15,1	13,8	7,7	2,0	8,9
Gard	64,6	12,5	13,5	7,3	1,3	2,0
Haute-Garonne	69,4	12,3	8,9	8,7	2,4	0,7
Gers	56,1	16,3	12,9	4,8	1,4	10,0
Hérault	71,9	8,3	9,6	9,0	1,8	1,1
Lot	53,8	20,0	13,4	5,6	1,6	7,1
Lozère	53,8	9,6	19,0	11,4	3,8	6,1
Hautes-Pyrénées	54,5	20,9	11,7	8,5	3,2	4,4
Pyrénées-Orientales	71,1	9,1	11,7	7,2	1,4	1,0
Tarn	62,3	14,5	12,1	6,9	1,9	4,1
Tarn-et-Garonne	60,1	15,6	14,2	6,9	1,8	3,3
Occitanie	66,9	11,8	11,0	8,1	1,9	2,2
France métropolitaine	65,4	13,4	10,4	8,6	2,6	2,2

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Dispositifs d'accès à l'emploi



L'apprentissage : insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en Occitanie en 2024

Source : Dares, Depp, Inserjeunes. Champ : France, hors Mayotte ; sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2023 et 2024.

Taux d'emploi salarié par certification préparée et taux de poursuite d'études (en %)

	Taux d'emploi salarié	Taux de poursuite d'études
CAP	54,4	44,1
Autre niveau 3	60,8	30,0
Bac professionnel	61,3	43,5
Brevet professionnel	68,3	18,8
Autre niveau 4	59,3	25,4
BTS	60,8	45,1
Autre niveau 5	62,7	32,1
Ensemble*	59,6	38,0

*Autres certifications comprises (exemples : mentions complémentaires, titres professionnels).

Note de lecture : 59,6 % des apprentis sortis d'études en 2024 ou en 2023 sont en emploi salarié six mois après leur sortie.

Taux d'emploi salarié des apprentis : part, parmi les sortants d'apprentissage, des apprentis en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation

Taux de poursuite d'études : part des apprentis inscrits en dernière année d'une formation qui sont encore en études en France l'année scolaire suivante (qu'ils redoublent, poursuivent en apprentissage ou s'orientent vers d'autres études).

Taux d'emploi salarié par spécialité préparée et poids de chaque spécialité (en %)

Domaine de spécialité	Taux d'emploi salarié	dont :		Poids de la spécialité parmi les sortants
		privé	public	
Génie civil, construction, bois	59,8	58,2	1,6	11,7
Alimentation et agro-alimentaire, transformation	59,5	57,7	1,8	10,9
Mécanique et structures métalliques	66,2	65,0	1,2	9,6
Agriculture	57,4	52,7	4,7	5,9
Énergie, chimie, métallurgie	65,1	64,1	1,0	3,3
Électricité, électronique	58,7	56,9	1,8	3,1
Technologies industrielles	67,0	64,9	2,1	0,3
Matériaux souples	51,2	39,0	12,2	0,1
Ensemble des spécialités « Production » :	61,1	59,1	2,0	45,0
Services aux personnes (santé, social)	67,1	55,4	11,7	17,1
Commerce, vente	51,5	48,9	2,6	17,0
Finances, comptabilité	57,1	53,3	3,8	4,9
Hôtellerie, restauration, tourisme	52,1	50,5	1,6	4,5
Coiffure, esthétique	52,5	50,4	2,1	3,9
Secrétariat, communication et information	56,6	50,9	5,6	3,7
Transport, manutention, magasinage	68,3	66,2	2,1	3,0
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	59,0	48,5	10,5	0,8
Ensemble des spécialités « Services » :	58,3	52,6	5,7	55,0
Tous domaines	59,6	55,6	4,0	100,0

Note de lecture : 57,4 % des apprentis sortis d'études dans la spécialité Agriculture en 2023 ou en 2024 sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études.



Dispositifs d'accès à l'emploi

Les contrats de professionnalisation : nombre de contrats de professionnalisation débutés par secteur d'activité en 2025

Source : Dares, Système d'information sur les contrats de professionnalisation - Données provisoires extraites le 01/04/2026

	Nombre de contrats	Évolution annuelle (en %)	Répartition des contrats par secteur (en %)				
			Tertiaire marchand	Tertiaire non-marchand	Industrie	Construction	Agriculture
Ariège	78	-8,2	29,9	21,8	34,1	14,2	0,0
Aude	185	-13,1	57,0	25,6	11,6	2,3	3,4
Aveyron	254	+21,0	65,9	8,5	14,4	9,9	1,3
Gard	612	-4,8	62,1	19,3	12,5	5,8	0,3
Haute-Garonne	2 211	-10,7	80,5	8,0	7,2	3,9	0,3
Gers	124	-29,1	73,3	9,4	11,4	1,6	4,3
Hérault	1 293	-7,7	74,4	12,7	7,4	4,1	1,4
Lot	179	+9,8	52,2	8,2	37,8	1,8	0,0
Lozère	36	+9,1	25,2	41,4	25,0	5,6	2,8
Hautes-Pyrénées	192	-33,6	55,4	18,3	21,6	4,1	0,5
Pyrénées-Orientales	353	-16,7	64,3	25,6	5,7	1,7	2,6
Tarn	415	+1,0	52,5	9,6	28,0	7,7	2,2
Tarn-et-Garonne	136	-11,7	56,9	20,7	9,6	12,1	0,7
Occitanie	6 068	-9,1	69,9	12,8	11,5	4,7	1,1
France métropolitaine	80 411	-5,8	68,9	11,9	13,5	4,7	1,0
Part Occitanie/ France métropolitaine (en %)	7,5%		7,7	8,1	6,4	7,5	8,2

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié.

Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

Dispositifs d'accès à l'emploi



Les contrats de professionnalisation : profil des alternants lors de la signature du contrat de professionnalisation en 2025

Source : Dares, Système d'information sur les contrats de professionnalisation - Données provisoires extraites le 01/04/2026

Répartition des entrées en contrat de professionnalisation par niveau de diplôme antérieur

	(en %)		
	Infra-bac	Bac	Supérieur
Ariège	29,4	33,6	36,9
Aude	32,0	34,3	33,7
Aveyron	35,3	31,9	32,8
Gard	35,5	31,2	33,3
Haute-Garonne	33,4	28,2	38,4
Gers	42,5	22,8	34,6
Hérault	38,0	29,4	32,5
Lot	37,9	23,7	38,4
Lozère	33,3	38,7	28,0
Hautes-Pyrénées	32,7	39,5	27,8
Pyrénées-Orientales	37,0	31,5	31,5
Tarn	38,8	30,8	30,4
Tarn-et-Garonne	32,5	26,2	41,3
Occitanie	35,4	29,7	34,9
France métropolitaine	35,3	29,7	35,0

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Hommes



55,2 %

Femmes



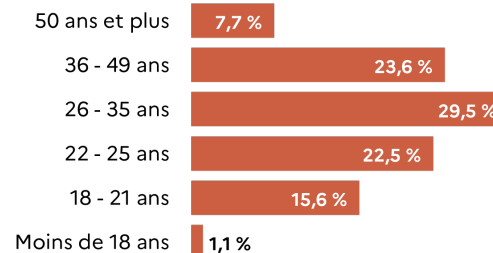
44,8 %

Travailleurs handicapés



2,5 %

Répartition par tranche d'âge en Occitanie





Dispositifs d'accès à l'emploi

Les contrats aidés : publics entrant en PEC selon le département de l'employeur en 2025

Source : Dares Bases CUI- France Travail

	Entrées	Caractéristiques des publics embauchés en PEC (en %)					
		Hommes	Femmes	Jusqu'à 30 ans	30 ans et plus	Travailleurs handicapés	DELD*
Ariège	48	37,5	62,5	10,4	89,6	37,5	79,2
Aude	86	38,4	61,6	9,3	90,7	34,9	61,6
Aveyron	32	40,6	59,4	28,1	71,9	43,8	62,5
Gard	99	38,4	61,6	29,3	70,7	30,3	74,7
Haute-Garonne	198	29,8	70,2	27,8	72,2	20,7	74,2
Gers	21	47,6	52,4	19,0	81,0	52,4	71,4
Hérault	132	28,0	72,0	18,2	81,8	47,0	75,8
Lot	36	47,2	52,8	5,6	94,4	52,8	83,3
Lozère	21	47,6	52,4	9,5	90,5	66,7	57,1
Hautes-Pyrénées	107	31,8	68,2	9,3	90,7	25,2	64,5
Pyrénées-Orientales	279	38,0	62,0	13,6	86,4	16,8	64,9
Tarn	51	21,6	78,4	13,7	86,3	51,0	80,4
Tarn-et-Garonne	111	27,9	72,1	23,4	76,6	22,5	68,5
Occitanie	1 221	34,2	65,8	17,9	82,1	29,8	70,1
France métropolitaine	14 256	32,8	67,2	27,8	72,2	16,9	58,1
Part Occitanie / F.M. (en %)	8,6	8,9	8,4	5,5	9,7	15,1	10,3

*Demandeurs d'emploi de longue durée.

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Les parcours emploi compétences (PEC) sont des contrats ayant pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le PEC, d'une durée de 9 mois minimum, est autorisé uniquement dans le secteur non-marchand (employeurs publics et associations).

Retrouvez plus d'infos sur les dispositifs d'accès à l'emploi en Occitanie dans le bilan du marché du travail de la Dreets :



Dispositifs d'accès à l'emploi



L'insertion des jeunes : structure de la population NEET de 16 à 29 ans par niveau de diplôme et par département en 2022

Source : Insee, recensement de la population 2022

	Nombre	Part de la population de 16-29 ans	par niveau de diplôme le plus élevé (en %)			
			Aucun diplôme ¹	CAP, BEP	Bac ²	Études supérieures
Ariège	4 180	21,7	32,0	21,2	30,1	16,7
Aude	12 080	25,3	36,2	19,8	29,0	15,0
Aveyron	5 210	15,1	31,5	19,5	29,5	19,6
Gard	24 480	22,9	32,2	20,2	29,7	17,8
Haute-Garonne	48 180	16,3	24,6	14,1	30,9	30,4
Gers	3 930	18,0	36,1	19,1	27,2	17,6
Hérault	45 610	21,4	26,6	15,8	31,7	25,9
Lot	3 670	19,3	33,0	20,7	27,9	18,4
Lozère	1 640	16,0	37,8	14,0	27,8	20,4
Hautes-Pyrénées	5 920	19,1	34,4	22,2	26,3	17,0
Pyrénées-Orientales	18 240	28,0	37,2	19,1	27,6	16,2
Tarn	10 350	20,0	34,3	20,5	27,7	17,5
Tarn-et-Garonne	7 480	21,4	38,6	19,2	27,8	14,4
Occitanie	190 980	20,1	30,2	17,5	29,9	22,5
France métropolitaine	1 906 300	17,8	30,5	17,4	29,1	22,9
Part Occitanie / F.M. (en %)	10,0		9,9	10,0	10,3	9,8

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

1. Aucun diplôme ou au mieux BEPC, brevet des collèges ou diplôme national du brevet - 2. Baccalauréat général, technologique, professionnel

NEET (Neither in Employment nor in Education or Training) : acronyme introduit depuis 2010 par la Commission européenne pour identifier les personnes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (population active et inactive). Cette classification est utilisée pour mieux appréhender la situation des jeunes de 16-29 ans vis-à-vis du marché du travail.



Dispositifs d'accès à l'emploi

L'insertion des jeunes : nombre d'entrées dans les dispositifs à destination des jeunes en 2025

Sources : POP DGEFP / ARML, i-Milo

	PACEA	CEJ		AIJ	PAO
		Missions locales	France Travail		
Ariège	654	562	274	0	138
Aude	2 174	1 554	543	221	614
Aveyron	663	655	375	222	96
Gard	4 245	3 013	1 115	1 017	1 609
Haute-Garonne	9 640	5 064	1 900	2 594	1 120
Gers	645	522	190	0	349
Hérault	11 553	5 617	1 562	0	3 473
Lot	404	615	185	308	132
Lozère	247	214	105	0	505
Hautes-Pyrénées	1 806	1 229	279	0	670
Pyrénées-Orientales	6 727	2 356	658	0	1 583
Tarn	1 763	1 433	581	564	254
Tarn-et-Garonne	1 061	983	324	273	385
Occitanie	41 582	23 817	8 091	5 199	10 928
France métropolitaine	273 685	186 863	82 766	61 509	-
Part Occitanie /France métropolitaine	15,2 %	12,7 %	9,8 %	8,5 %	

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est un parcours d'insertion professionnelle pour les jeunes suivis par les Missions locales. Il s'agit d'un dispositif modulable et adaptable selon les besoins du jeune.

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes qui présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie d'un accompagnement par un conseiller dédié, d'un programme d'au minimum 15 à 20 heures par semaine et d'une allocation.

L'accompagnement individualisé des jeunes (AIJ) est un dispositif mis en place par France travail pour aider les jeunes à retrouver plus rapidement un emploi. L'AIJ s'adresse aux jeunes ne présentant a priori pas de freins périphériques à leur insertion professionnelle.

Le parcours d'appui et d'orientation (PAO) est un dispositif d'accompagnement ouvert aux jeunes qui ne sont pas en recherche d'emploi mais souhaitent être accompagnés de manière régulière dans leurs démarches (sociales, citoyennes, élaboration de projet) - il s'agit notamment de jeunes scolarisés et/ou décrocheurs suivis dans le cadre des dispositifs conduits en lien avec l'Éducation nationale et les jeunes ressortissants étrangers sans autorisation de travail.

Retrouvez plus d'infos sur les dispositifs d'accès à l'emploi des jeunes en Occitanie dans le bilan du marché du travail de la Dreets :



Dispositifs d'accès à l'emploi



L'insertion des jeunes : jeunes de moins de 26 ans accompagnés en mission locale en 2025

Source : ARML, i-Milo

	Ensemble des jeunes accompagnés*	Évolution annuelle (en %)	Caractéristiques des jeunes accompagnés en mission locale (en %)						
			Niveau de formation infra CAP/BEP ¹	Résident en QPV ²	Résident en ZFRR ³	Femmes	Mineurs	En situation de handicap	Bénéficiaire du RSA
Ariège	2 147	+11,5	55,3	14,2	55,8	51,7	8,9	6,9	4,8
Aude	8 425	+4,3	57,7	17,3	26,0	46,4	10,9	6,9	7,1
Aveyron	2 579	-0,4	51,1	13,2	93,5	46,0	8,5	9,3	3,8
Gard	13 435	-2,0	53,1	24,7	5,3	45,6	10,1	5,1	1,3
Haute-Garonne	24 302	+9,8	48,3	16,4	7,0	48,4	6,0	8,4	3,8
Gers	2 242	+1,8	51,3	3,9	56,6	48,3	8,1	10,0	3,6
Hérault	28 700	+0,8	45,8	17,9	8,2	47,0	8,0	5,9	1,1
Lot	2 120	-7,3	56,0	2,4	90,8	47,7	9,5	5,1	6,3
Lozère	1 219	-10,7	61,7	3,6	93,9	45,3	13,8	5,9	1,8
Hautes-Pyrénées	4 475	+0,5	54,1	8,2	37,3	48,1	9,3	8,1	5,9
Pyrénées-Orientales	14 109	-0,7	53,0	12,6	11,5	46,5	8,7	4,7	4,7
Tarn	6 216	-1,2	51,8	14,4	39,0	47,3	9,8	7,0	11,1
Tarn-et-Garonne	4 118	+4,8	54,3	9,7	25,0	49,2	8,8	6,7	6,8
Occitanie	114 087	+2,2	50,7	15,9	19,0	47,3	8,4	6,6	3,8

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

*Jeunes inscrits en mission locale ayant eu au moins un entretien ou participé à une information collective ou un atelier.

1. Sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6^{ème} à 3^{ème}) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale

2. QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville (cf. page 102)

3. ZFRR : zonage France ruralités revitalisation (ZFRR)



Dispositifs d'accès à l'emploi

L'insertion par l'activité économique : salariés en parcours d'insertion selon le type de dispositif et le département d'implantation de la structure en 2025

Source : ASP, traitement Dares - Données provisoires

Répartition des salariés par département et évolution annuelle

	Nombre de salariés*	Évolution annuelle (en %)
Ariège	759	-5,7
Aude	1 663	-7,7
Aveyron	1 115	-5,3
Gard	2 106	+2,4
Haute-Garonne	2 938	-1,7
Gers	801	-13,7
Hérault	3 382	-11,7
Lot	611	-6,6
Lozère	407	-11,7
Hautes-Pyrénées	846	-8,0
Pyrénées-Orientales	1 766	-3,1
Tarn	1 349	-8,0
Tarn-et-Garonne	838	-9,9
Occitanie	18 581	-6,4

*Un salarié est considéré en insertion s'il a travaillé au moins une heure au cours de l'année (AI et ETTI) ou si son contrat est en cours (ACI et EI).

Répartition des salariés par catégorie de SIAE (en %)

	ACI	AI	ETTI	EI
Ariège	70,9	15,4	0,0	13,7
Aude	60,4	24,2	10,3	5,2
Aveyron	23,8	68,4	6,9	0,8
Gard	57,5	21,0	10,4	11,2
Haute-Garonne	28,0	23,1	17,9	31,1
Gers	53,9	25,2	16,0	4,9
Hérault	38,3	25,3	20,5	15,8
Lot	34,9	59,0	5,2	0,8
Lozère	25,6	48,7	20,1	5,6
Hautes-Pyrénées	61,7	19,5	14,2	4,6
Pyrénées-Orientales	54,7	28,5	9,3	7,5
Tarn	43,6	11,2	23,6	21,5
Tarn-et-Garonne	57,6	14,7	21,5	6,2
Occitanie	45,4	26,7	14,6	13,3

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'une activité professionnelle pour faciliter leur retour vers l'emploi.

Quatre types de structures spécialisées dans l'insertion par l'activité économique (SIAE) conventionnées accueillent et accompagnent ces personnes avec l'aide financière de l'État :

- ACI (ateliers et chantiers d'insertion),
- AI (associations intermédiaires),
- EI (entreprises d'insertion),
- ETTI (entreprises de travail temporaire d'insertion).

Dispositifs d'accès à l'emploi



L'insertion par l'activité économique (IAE) : caractéristiques des salariés en parcours d'insertion en 2025

Source : ASP, traitement Dares - Données provisoires

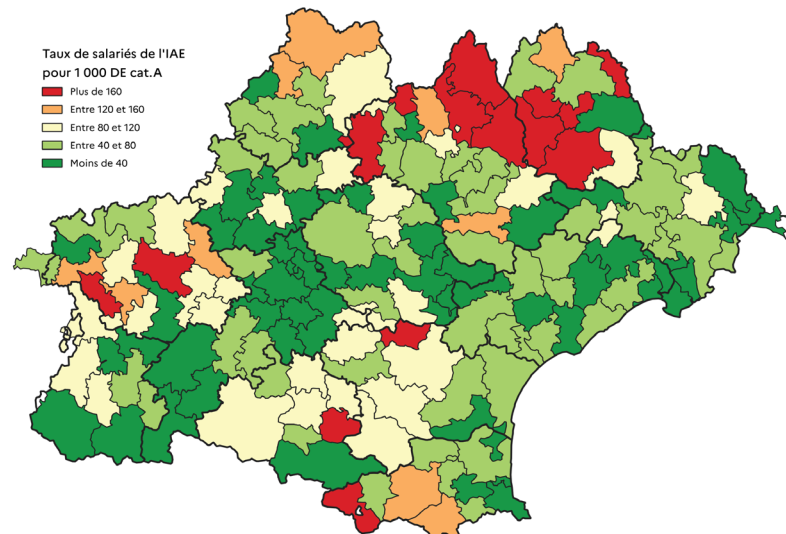
Les caractéristiques des salariés en parcours d'insertion par structure en Occitanie

	(en %)			
	ACI	AI	ETTI	EI
Demandeurs d'emploi de longue durée	52,7	48,2	50,6	54,0
Bénéficiaires du RSA	53,9	26,2	17,7	36,4
Résidents d'un QPV	19,0	16,8	17,6	29,2
Travailleurs handicapés	10,2	10,1	5,3	8,7
Femmes	37,2	59,7	12,8	29,5
Non diplômés	29,9	37,9	36,0	31,6

Note de lecture : 52,7 % des salariés en ACI sont demandeurs d'emploi de longue durée et 16,8 % des salariés en AI résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Les salariés de l'IAE dans les EPCI* d'Occitanie (en %)

Source : Dares, Données provisoires ; France Travail-Dares | fond de carte ©IGN



DE cat. A : demandeurs d'emploi de catégorie A.

* Le lieu de travail des salariés de l'IAE peut se situer en dehors de l'EPCI où siège la structure employeuse. Par conséquent, le taux de salariés de l'IAE par EPCI est indépendant du nombre de SIAE pouvant être localisées sur le territoire concerné.



Dispositifs d'accès à l'emploi

Les entreprises adaptées : nombre de structures et communes d'implantations au 31 décembre 2025

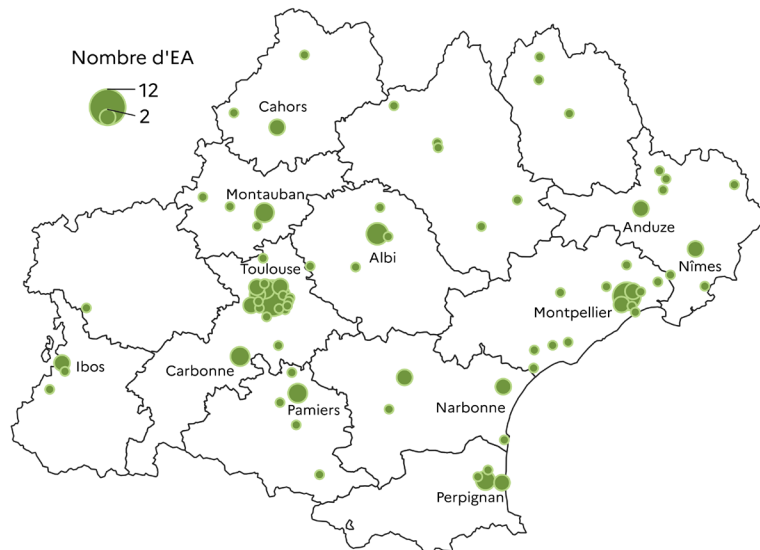
Source : Dreets, pôle entreprises emploi économie (3E) | fond de carte ©IGN

Nombre de structures et de postes travailleurs handicapés en équivalent-temps plein (ETP) par département d'implantation :

	Nombre d'entreprises	Nombre d'établ.	Postes travailleurs handicapés en ETP*
Ariège	5	10	93
Aude	4	4	51
Aveyron	5	5	160
Gard	10	12	221
Haute-Garonne	27	38	1 097
Gers	1	2	9
Hérault	21	22	420
Lot	2	2	11
Lozère	4	4	64
Hautes-Pyrénées	4	4	25
Pyrénées-Orientales	6	6	81
Tarn	8	9	103
Tarn-et-Garonne	5	6	114
Occitanie	102	124	2 450

* Travailleurs handicapés éligibles aux aides aux postes

Les communes d'implantation des établissements



L'entreprise adaptée permet à un travailleur handicapé d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses capacités. La spécificité de l'entreprise adaptée est d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés. Le travailleur handicapé a le statut de salarié et est soumis aux mêmes règles que les autres salariés.

Dispositifs d'accès à l'emploi



Les Comités locaux pour l'emploi (CLPE) : périmètre des CLPE et taux d'accès à l'emploi* des inscrits à France Travail en 2025

Source : SI France Travail - Statistiques | fond de carte ©IGN

Les Comités locaux pour l'emploi : afin d'assurer la coordination entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion, une nouvelle gouvernance du **réseau pour l'emploi** a été instaurée par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, aux niveaux national, régional, départemental et local.

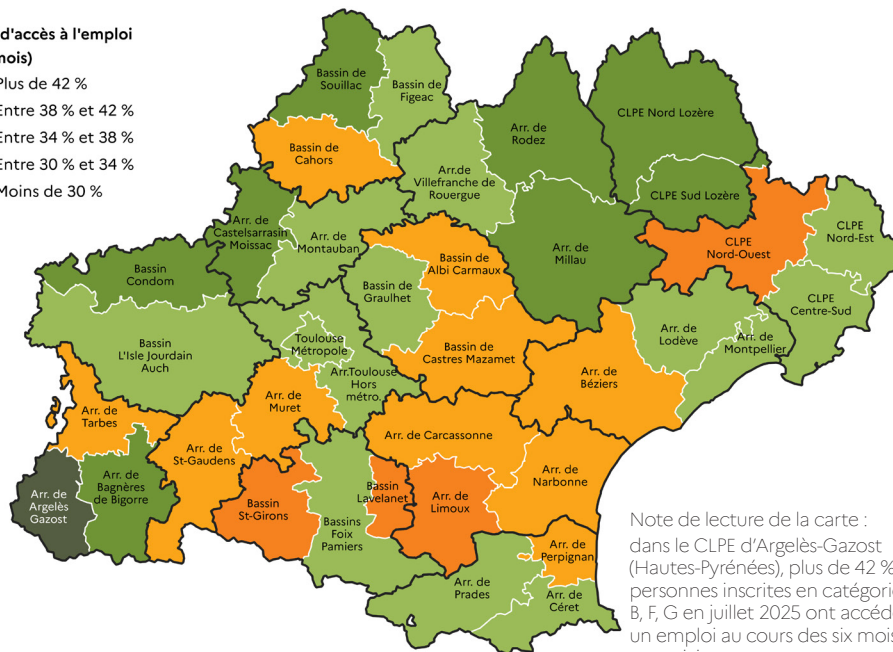
Dans ce cadre, les orientations stratégiques sont définies par le **Comité national pour l'emploi**, et mises en œuvre par les comités territoriaux, co-présidés par l'État et les collectivités.

Les comités territoriaux ont pour mission de coordonner les actions territoriales en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'insertion et d'accompagnement des entreprises. Ils définissent des priorités d'action en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire. Leur composition prévoit une large représentation des collectivités territoriales, des partenaires sociaux au niveau régional et départemental et des membres du réseau pour l'emploi.

Le taux d'accès à l'emploi* des inscrits à France Travail à six mois à fin juillet 2025 dans les CLPE d'Occitanie

Taux d'accès à l'emploi (à 6 mois)

- Plus de 42 %
- Entre 38 % et 42 %
- Entre 34 % et 38 %
- Entre 30 % et 34 %
- Moins de 30 %



Note de lecture de la carte : dans le CLPE d'Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées), plus de 42 % des personnes inscrites en catégorie A, B, F, G en juillet 2025 ont accédé à un emploi au cours des six mois qui ont suivi.

*Le **taux d'accès à l'emploi des inscrits à France Travail** mesure la part des demandeurs d'emploi (inscrits en catégories ABFG* un mois donné) ayant retrouvé un emploi dans les six mois suivants. Seuls les emplois d'une durée cumulée d'au moins 78 heures sur le semestre, permettant une sortie de ces catégories, sont comptabilisés.

* Catégories A, B, F et G : voir définitions page 50



Dispositifs d'accès à l'emploi

Le Fonds social européen + 2021-2027 (FSE+) : programmation financière et bénéficiaires en Occitanie par priorité

Source : MDFSE, extraction au 17 avril 2026

Priorités du programme national FSE+ :

Priorités du programme national FSE+ :	Crédits régionaux FSE+ disponibles (en millions d'€)	Taux de programmation des crédits	Nombre de bénéficiaires	Part des sorties en emploi au terme de l'accompagnement
Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail, des plus vulnérables et des exclus	122,18	69,3 %	105 138**	14,2 %
Priorité 2 : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative	40,34	49,3 %	12 599**	15,6 %
Priorité 3 : Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper les mutations économiques	9,80	27,8 %	409 TPE/PME ayant bénéficié d'un projet GPEC	
Priorité 4 : Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain	1,30	0,0 %*		
Priorité 6 : Favoriser l'innovation sociale et l'essaiage des dispositifs innovants	0,50	0,0 %*		
Ensemble	174,12	61,6 %	117 737	

* Appel à projets à venir

** Personnes ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'une opération financée par des crédits FSE+

Répartition par type de bénéficiaires :

Femmes



48 %

18 à 29 ans



25 %

Travailleurs handicapés



11 %

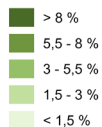
Dispositifs d'accès à l'emploi



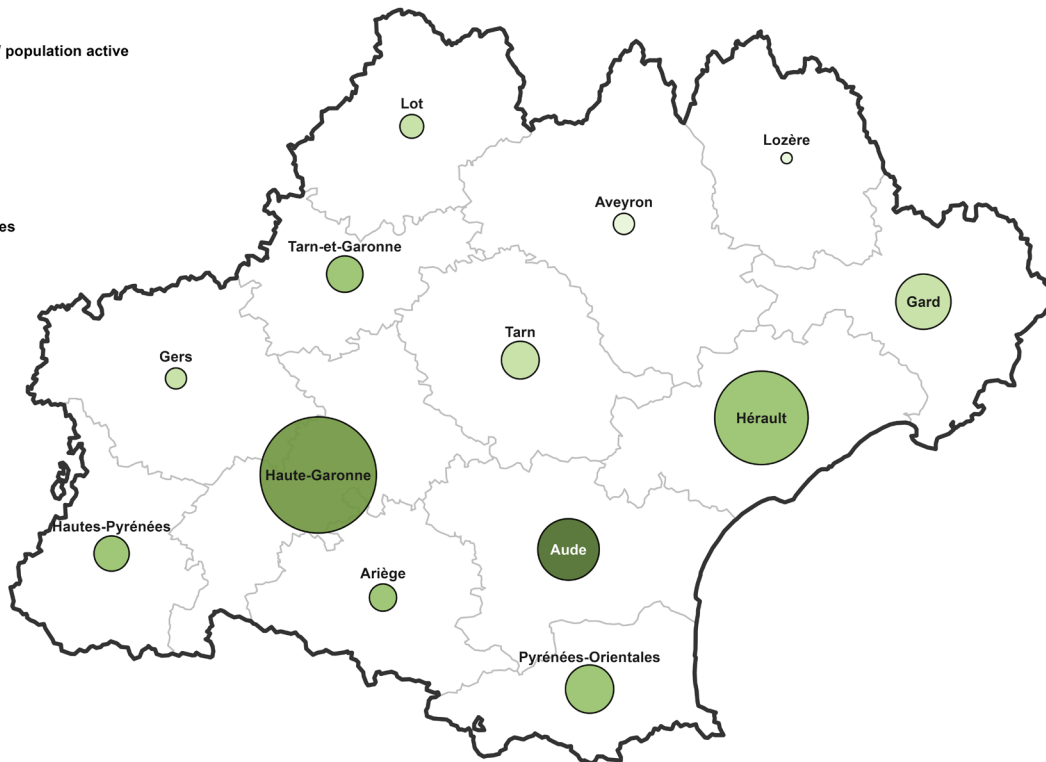
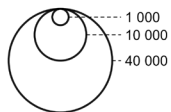
Le Fonds social européen + 2021-2027 (FSE+) : nombre de bénéficiaires d'un accompagnement FSE+ depuis 2021 par département

Source : MDFSE extraction avril 2026 | fond de carte ©IGN

Taux de bénéficiaires / population active



Nombre de bénéficiaires





©Africa Studio / Stock.Adobe.com

FORMATION ET QUALIFICATION

- | Formation professionnelle
- | Validation des acquis de l'expérience
- | Formations aux professions sociales et paramédicales
- | Contrats d'intégration républicaine

Formation et qualification



Les organismes de formation : activité des organismes et nombre de stagiaires par type de structure et spécialité suivies en Occitanie en 2024

Source : Mon activité formation (MAF), DGEFP

Créations, cessations d'activité des organismes de formation

	Nombre
Organismes enregistrés au cours de l'année :	3 045
Cessation d'activité au cours de l'année :	270
Déclarations caduques ou annulées au cours de l'année :	1 411
Organismes en activité au 31 décembre 2024 :	14 000
Évolution du nombre d'organismes sur un an :	+11 %

Nombre de stagiaires formés

	Nombre de stagiaires	Évolution annuelle (en %)
Organismes de formation privés	2 030 719	-0,5
Organismes de formation publics	156 359	-1,1
Organismes de formation parapublics	39 704	+11,9
Ensemble	2 226 782	-0,4

Les spécialités de formation les plus suivies dans les centres de formation occitans

	Nombre de stagiaires	Évolution annuelle (en %)	Nombre d'heures stagiaires	Évolution annuelle (en %)	Durée moyenne (en heures)
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)	254 707	+12,7	3 174 378	+20,9	12
Santé	168 397	-16,5	11 507 733	+27,3	68
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	139 084	-8,9	4 458 089	-16,8	32
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	99 837	-8,6	3 501 163	-5,5	35
Finances, banque, assurances	97 255	+7,3	2 186 205	+1,2	22
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités)	92 112	+2,8	1 996 960	-33,2	22
Enseignement, formation	90 718	+7,6	2 347 897	-16,9	26
Transports, manutention, magasinage	77 018	+2,8	2 490 141	-9,3	32
Commerce, vente	74 040	-0,6	8 418 763	+11,2	114
Développement des capacités comportementales et relationnelles	64 225	-8,5	891 255	-24,1	14



Formation et qualification

La validation des acquis de l'expérience (VAE) : répartition des dossiers recevables par sexe, certificateur et statut professionnel en Occitanie en 2024

Sources : Certificateurs publics Occitanie - Traitement : Carif-Oref

En 2024, 5 240 dossiers ont été déclarés recevables, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2023

		Nombre de dossiers recevables	Part (en %)
Par sexe :	Femmes	3 646	69,6
	Hommes	1 594	30,4
Par certificateur	Ministère de l'Éducation nationale	2 961	56,5
	Ministère chargé de la Santé	882	16,8
	Ministère chargé du Social	477	9,1
	Ministère de l'Enseignement supérieur	255	4,9
	Ministère du Travail	268	5,1
	Ministère de l'Agriculture	111	2,1
	Ministère de la Culture	NC	
	Chambres consulaires	76	1,5
	Ministère en charge des sports et de l'animation	198	3,8
	Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)	12	0,2
	Ensemble	5 240	100,0
Par statut des candidats :	Demandeurs d'emploi	520	9,9
	Salariés	2 556	48,8
	Non salariés	99	1,9
	Sans activité professionnelle	66	1,3
	NC*	1 999	38,1

* Les ministères chargés de la santé, du social, des sports, de l'animation et de la culture ne précisent pas, ou partiellement, les statuts des candidats.

Formation et qualification



La validation des acquis de l'expérience (VAE) : répartition des dossiers par niveau de validation, diplôme et certification obtenu en Occitanie en 2024

Sources : Certificateurs publics Occitanie, traitement Carif-Oref

Passage devant jury et validation par certificateur

	Nombre de candidats passés devant jury	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation
Ministère de l'Éducation nationale	1 637	1 145	310	182
Ministère de la Santé	573	157	226	190
Ministère des Solidarités	377	244	94	39
Ministère en charge des sports et de l'animation	198	53	NC	NC
Ministère de l'Enseignement supérieur	164	133	29	2
Ministère du Travail	109	108	1	0
Ministère de l'Agriculture	71	51	13	7
Chambres consulaires	57	49	2	1
Ministère de la Culture	10	8	0	2
Cnam	6	5	1	0
Ensemble	3 202	1 953	676	423
Répartition	100 %	61 %	21 %	13 %

Une partie des candidats dont le dossier a été jugé recevable abandonne avant de se présenter devant le jury

Top 3 des certifications vues en jury :

	Niveau	Total
Diplôme d'État d'aide soignant	4	673
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	6	408
Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social	3	277

Diplômes obtenus par niveau

	Nombre	Part (en %)
Niveau 3	372	19,0
Niveau 4	616	31,5
Niveau 5	399	20,4
Niveau 6	493	25,2
Niveau 7 / 8	73	3,7
Ensemble*	1 953	100,0

Niveau 3 : CAP, BEP

Niveau 4 : Bac

Niveau 5 : Bac+2 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 : Bac+3 (Licence, licence professionnelle),
Bac+4 (Maîtrise, master 1)

Niveau 7 : Bac+5 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur)

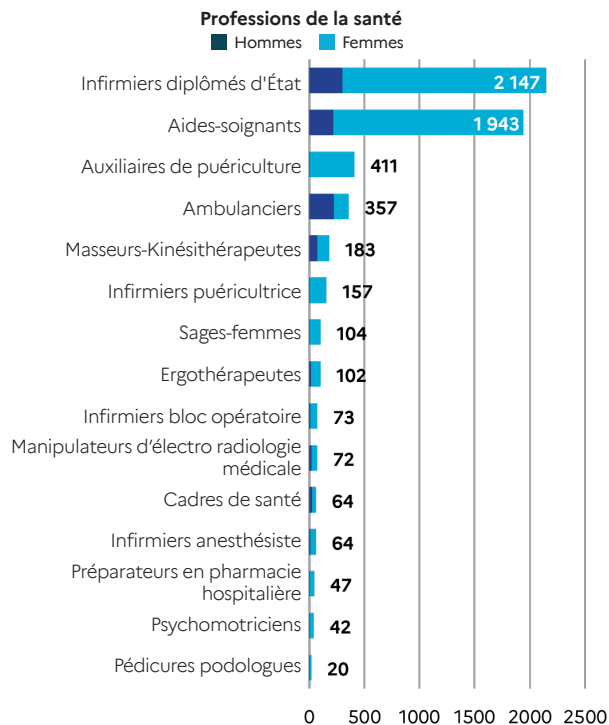
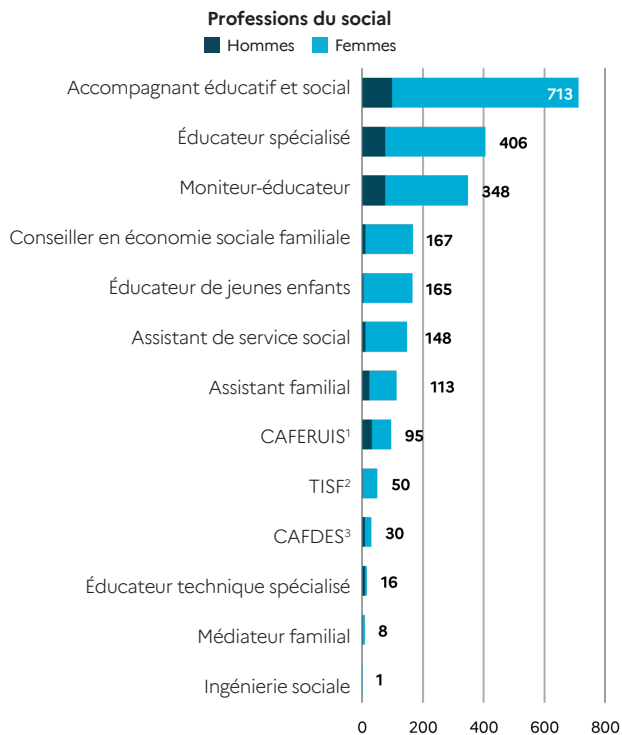
Niveau 8 : Bac+8 (Doctorat, habilitation à diriger des recherches)



Formation et qualification

La formation aux professions sociales et de santé : nombre de diplômés en Occitanie en 2023

Source : Drees, enquête Écoles 2023 - diplômés délivrés y compris Validation des Acquis de l'Expérience partielle



1. CAFERUIS : Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

2. TISF : Technicien de l'intervention sociale et familiale

3. CAFDES : Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale

Formation et qualification



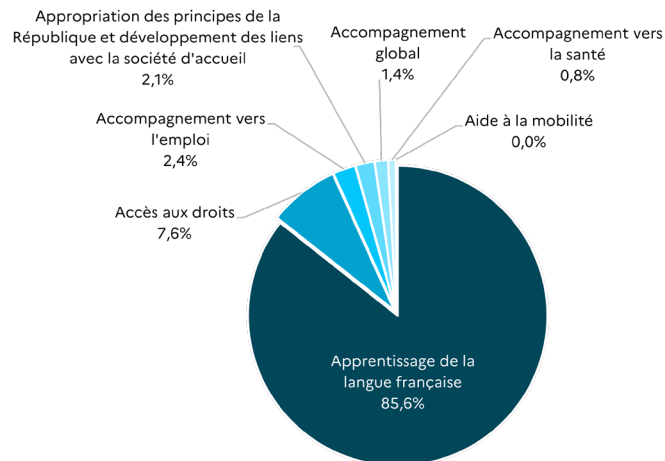
La formation des signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) : nombre de signataires et répartition par niveau de langue et thématique en 2025

Source : Drets Occitanie, Plan national d'évaluation 2024 / OFII, Pélican

	Nombre de signataires CIR	Part des signataires ayant un niveau de langue inférieur à A1 (utilisateur élémentaire) ¹
Ariège	262	35,0
Aude	419	42,5
Aveyron	297	36,9
Gard	723	40,3
Haute-Garonne	2 969	38,6
Gers	258	37,3
Hérault	1 669	38,4
Lot	250	41,3
Lozère	133	51,9
Hautes-Pyrénées	378	49,7
Pyrénées-Orientales	422	43,4
Tarn	397	40,3
Tarn-et-Garonne	445	42,5
Occitanie	8 622	40,0

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Part de signataires du CIR par thématique de formation en 2024 en Occitanie²



Champ : formations à destination des signataires ; celles à destination des professionnels et bénévoles des structures d'accompagnement sont exclues.

1. Le cadre européen commun de référence pour les langues est un classement qui permet d'évaluer son niveau de maîtrise d'une langue étrangère, A1 correspond au niveau d'utilisateur élémentaire.
2. En Occitanie, 81 actions sont financées au niveau d'un département auxquelles s'ajoutent 19 actions ayant un financement régional, soit 100 actions au total



RELATIONS PROFESSIONNELLES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Relations professionnelles
Santé et sécurité au travail

Relations professionnelles, santé et sécurité au travail



La négociation collective : nombre d'accords signés et répartition par thème en 2024

Source : Dares - base statistique des accords 2024 définitive

Les 5 principaux thèmes des accords déposés
(plusieurs thèmes possibles par accord)

	Nombre d'accords *	Nombre d'accords hors accords exclusifs épargne salariale	dont signés par un délégué syndical ou un représentant du personnel** (%)	Épargne salariale	Rémunération	Durée et aménagement du temps de travail	Droit syndical et représentation du personnel	Égalité professionnelle
Ariège	150	83	85,5	67	28	37	7	16
Aude	315	168	88,7	150	51	80	17	28
Aveyron	284	175	86,3	116	77	71	7	13
Gard	615	387	87,9	258	142	165	21	87
Haute-Garonne	1 990	1 147	89,5	882	352	487	103	179
Gers	185	112	89,3	76	44	43	9	30
Hérault	1 276	807	83,3	561	335	327	63	156
Lot	119	70	91,4	53	25	35	9	14
Lozère	64	40	72,5	25	9	20	4	5
Hautes-Pyrénées	226	125	87,2	103	48	48	14	24
Pyrénées-Orientales	349	207	86,0	147	77	96	18	48
Tarn	348	207	78,3	148	71	111	9	37
Tarn-et-Garonne	211	115	82,6	98	44	58	10	11
Occitanie	6 132	3 643	86,4	2 684	1 303	1 578	291	648

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* Accords initiaux et avenants.

** À l'exclusion des accords ratifiés aux deux tiers dans les entreprises de moins de 50 salariés.



Relations professionnelles, santé et sécurité au travail

Les inégalités salariales : salaire mensuel net moyen par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2023

Source : Insee, Base tous salariés 2023 (BTS). Champ : secteur privé hors agriculture, apprentis, stagiaires et salariés des particuliers employeurs.

Salaires net mensuel moyen en équivalent temps plein selon le sexe

	(en euros/mois)			Écart femmes/hommes (en %)
	Ensemble	Femmes	Hommes	
Ariège	2 218	2 051	2 341	-12,4
Aude	2 177	2 058	2 270	-9,3
Aveyron	2 251	2 103	2 364	-11,0
Gard	2 370	2 185	2 511	-13,0
Haute-Garonne	2 780	2 498	2 970	-15,9
Gers	2 186	2 090	2 264	-7,7
Hérault	2 430	2 270	2 554	-11,1
Lot	2 261	2 108	2 383	-11,5
Lozère	2 144	2 059	2 214	-7,0
Hautes-Pyrénées	2 211	2 048	2 346	-12,7
Pyrénées-Orientales	2 234	2 101	2 344	-10,3
Tarn	2 314	2 183	2 420	-9,8
Tarn-et-Garonne	2 266	2 105	2 388	-11,9
Occitanie	2 469	2 267	2 619	-13,4
France métropolitaine	2 742	2 513	2 908	-13,6

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Salaires net mensuel moyen en équivalent temps plein selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe

	(en euros/mois)			Écart femmes/hommes (en %)
	Ensemble	Femmes	Hommes	
Cadres y compris chefs d'entreprises :				
Occitanie	3 887	3 535	4 078	-13,3
France métropolitaine	4 576	4 121	4 852	-15,1
Professions intermédiaires :				
Occitanie	2 528	2 368	2 678	-11,6
France métropolitaine	2 657	2 483	2 811	-11,7
Employés :				
Occitanie	1 884	1 866	1 923	-3,0
France métropolitaine	1 959	1 935	2 008	-3,6
Ouvriers :				
Occitanie	1 967	1 735	2 010	-13,7
France métropolitaine	2 033	1 812	2 083	-13,0

Relations professionnelles, santé et sécurité au travail



L'activité prud'homale : nombre d'affaires nouvelles, d'affaires terminées et durée moyenne de traitement (en mois) hors référés (procédure d'urgence contradictoire) par juridiction en 2025

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE - Exploitation statistique du répertoire général civil | fond de carte ©IGN

Occitanie :

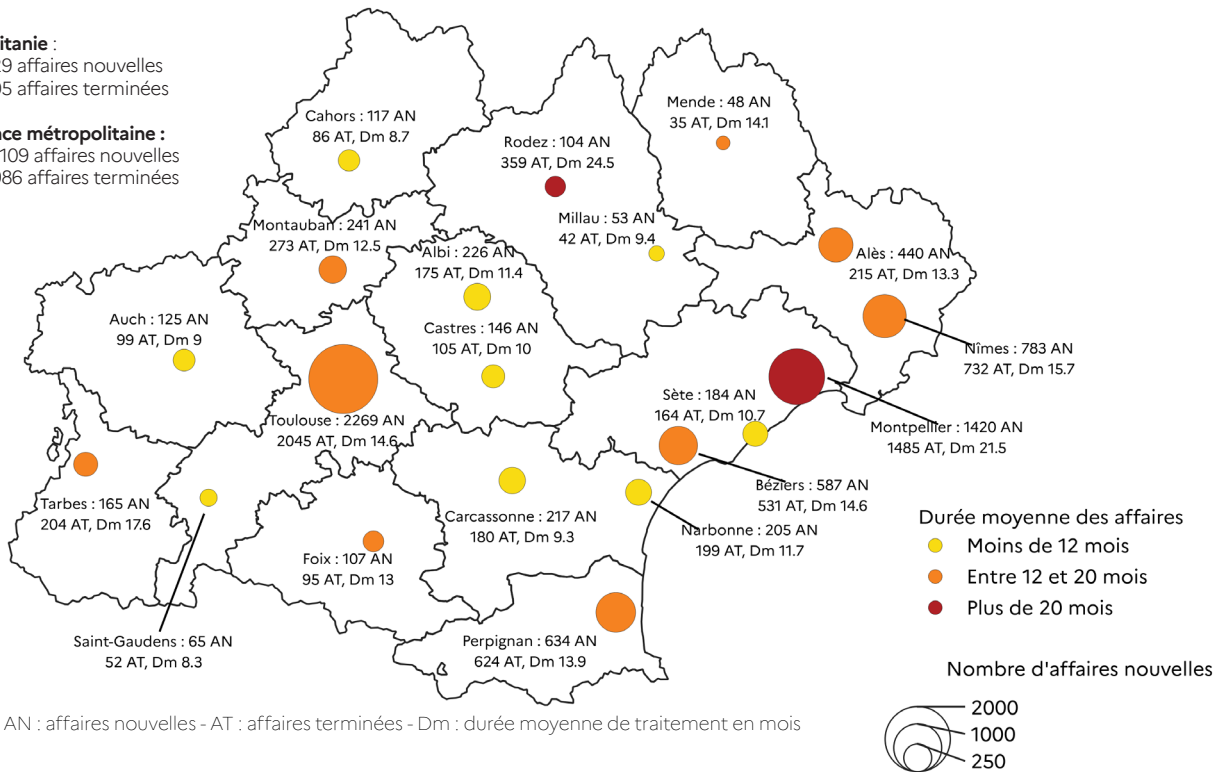
8 029 affaires nouvelles

7 605 affaires terminées

France métropolitaine :

100 109 affaires nouvelles

88 986 affaires terminées



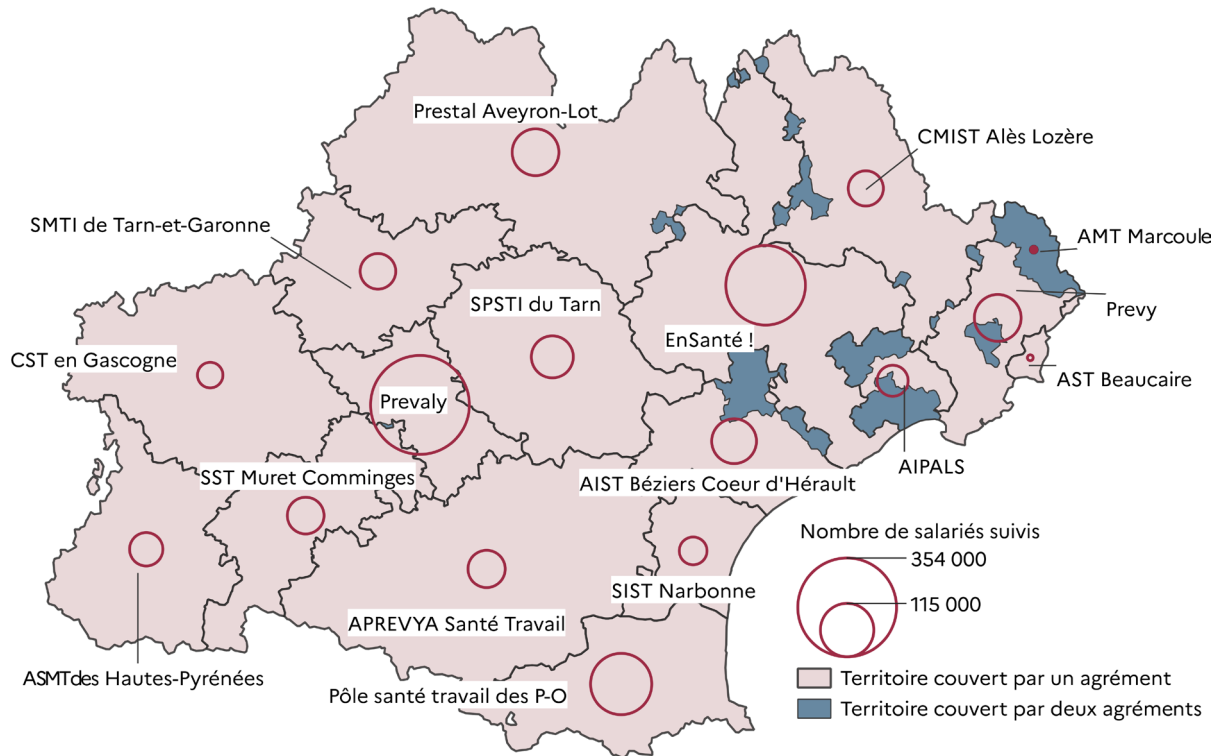
AN : affaires nouvelles - AT : affaires terminées - Dm : durée moyenne de traitement en mois



Relations professionnelles, santé et sécurité au travail

Les services de prévention et de santé au travail (SPST) : répartition des salariés suivis par les SPST inter-entreprises (hors BTP) en 2024

Source : DGT, Enquête relative à l'activité et à la gestion financière des SPST | fond de carte ©IGN



Note : en complément des SPSTI figurant sur la carte, deux SPSTI du BTP couvrent près de 93 500 salariés en 2024. Ils n'ont pu être représentés sur la carte du fait de la particularité de leurs territoires d'intervention.

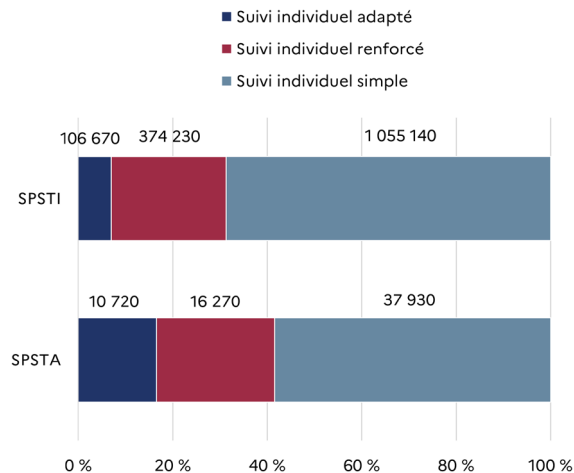
Relations professionnelles, santé et sécurité au travail



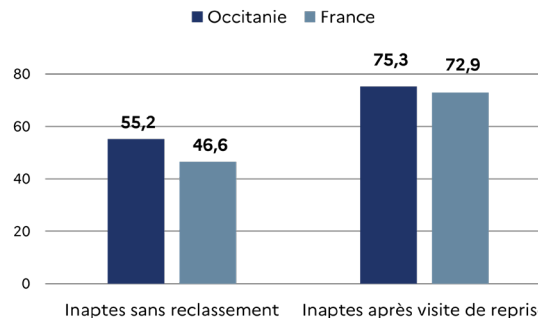
Les services de prévention et de santé au travail (SPST) : salariés selon le type de suivi et d'inaptitude en Occitanie en 2024

Source : DGT, Enquête relative à l'activité et à la gestion financière des SPST

Répartition des salariés selon le type de suivi



Salariés déclarés inaptes par les SPSTi (en %)



Note de lecture :

En Occitanie, 55,2 % des salariés déclarés inaptes sont dispensés de reclassement. 75,3 % ont été déclarés inaptes après une visite de reprise.

Retrouvez plus d'infos dans le tableau de bord 2026 de la santé au travail de la Dreets :





Relations professionnelles, santé et sécurité au travail

Les accidents du travail : nombre d'accident du travail selon la gravité et indice de fréquence en 2024

Source : Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Indice de fréquence*	Nombre d'accidents du travail graves et mortels	Indice de fréquence*
Ariège	965	28,9	17	0,5
Aude	3 004	37,6	173	2,1
Aveyron	1 945	28,5	53	0,8
Gard	5 429	32,7	287	1,7
Haute-Garonne	12 318	21,7	239	0,4
Gers	1 230	31,6	20	0,5
Hérault	11 164	31,6	219	0,6
Lot	1 180	28,5	22	0,5
Lozère	583	31,2	30	1,6
Hautes-Pyrénées	1 775	31,1	62	1,1
Pyrénées-Orientales	4 228	37,4	101	0,9
Tarn	2 929	33,0	61	0,7
Tarn-et-Garonne	2 071	35,1	65	1,1
Occitanie	48 821	29,0	1 349	0,8
France entière	549 614	26,4	13 161	0,6
Part Occitanie/France entière	8,9		10,2	

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

*Indice de fréquence = (nombre d'accidents du travail / nombre de salariés) x 1 000.

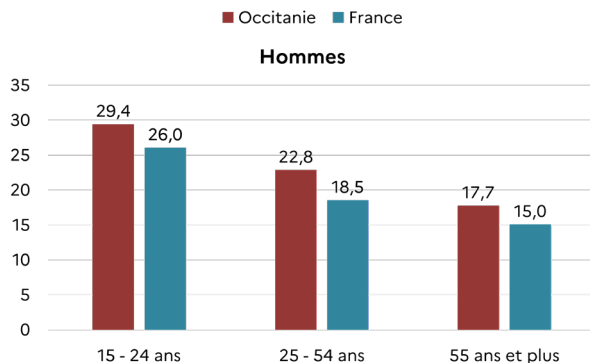
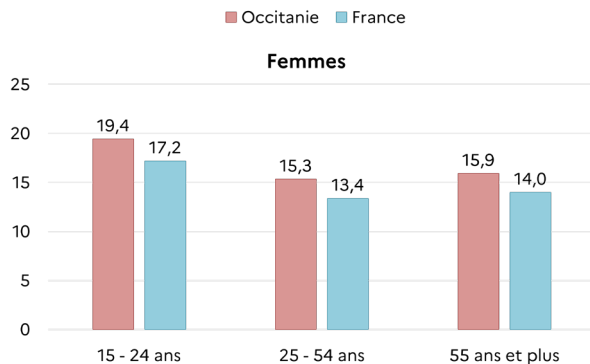
Relations professionnelles, santé et sécurité au travail



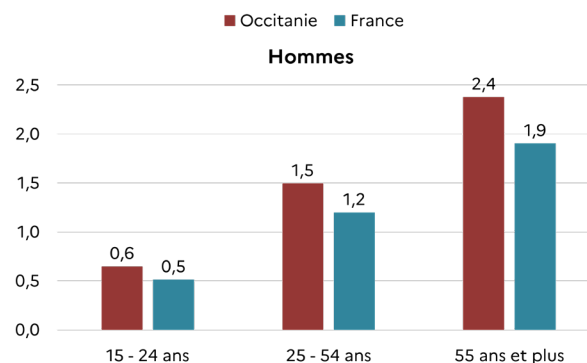
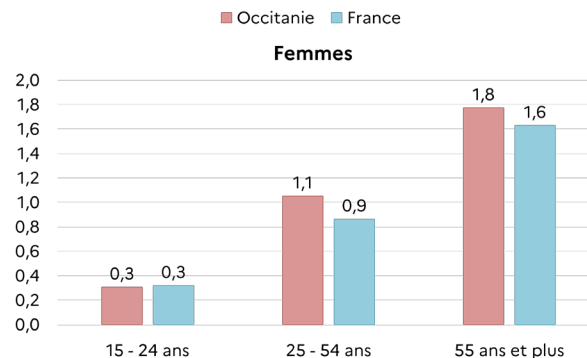
Les accidents du travail : taux de fréquence des accidents avec arrêt et des accidents graves et mortels selon le sexe et l'âge en 2022

Source : Bases Dares, DSN - Champs général et MSA

Taux de fréquence* des accidents avec arrêt de travail



Taux de fréquence* des accidents graves et mortels



* Taux de fréquence = (nombre d'accidents du travail / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000



Relations professionnelles, santé et sécurité au travail

Les maladies professionnelles : nombre de maladies et taux de fréquence selon le niveau de gravité et le sexe en 2023 :

Maladies professionnelles par département

Source : Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

	Nombre de maladies professionnelles	Taux de fréquence*	Taux de gravité**
Ariège	104	1,34	0,35
Aude	263	1,07	0,38
Aveyron	197	1,33	0,34
Gard	486	1,01	0,38
Haute-Garonne	969	0,63	0,21
Gers	156	1,32	0,41
Hérault	398	0,41	0,11
Lot	117	1,13	0,36
Lozère	56	1,07	0,35
Hautes-Pyrénées	121	0,82	0,31
Pyrénées-Orientales	204	0,77	0,22
Tarn	292	1,34	0,49
Tarn-et-Garonne	130	0,83	0,28
Occitanie	3 493	0,78	0,25

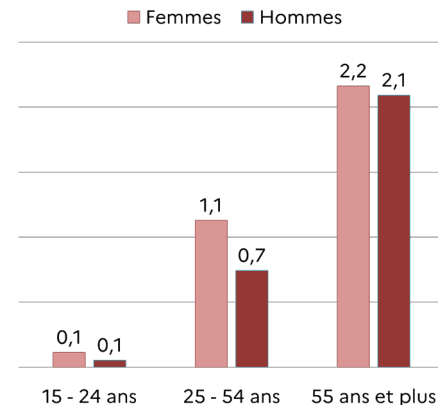
Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

*Taux de fréquence = (nombre de maladies professionnelles / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000.

**Taux de gravité = (nombre de journées perdues x 1 000) / nombre d'heures travaillées

Taux de fréquence des maladies professionnelles par sexe et âge en Occitanie

Source : Bases Dares, DSN - Champs général et MSA

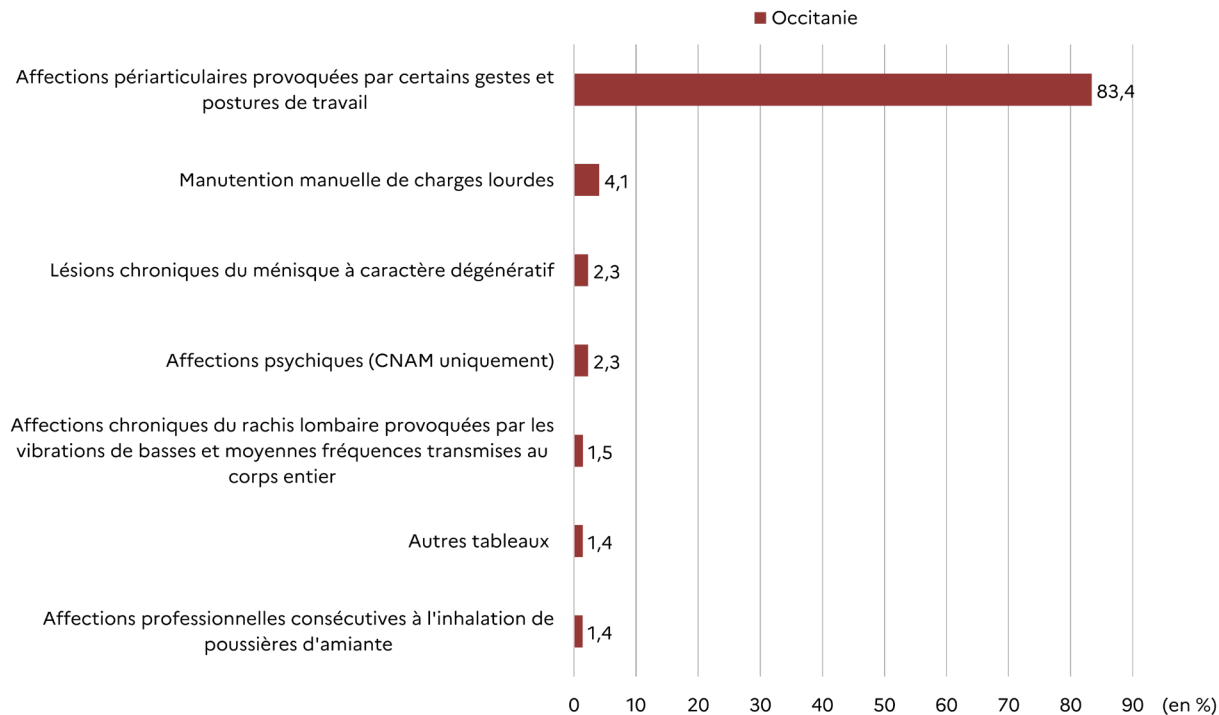


Relations professionnelles, santé et sécurité au travail



Les maladies professionnelles : répartition des maladies professionnelles par typologie en 2023

Source : Bases Dares, DSN - Champs général et MSA



84





ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

- Prestations sociales
- Hébergement d'urgence et accès au logement
- Mineurs et majeurs protégés
- Politique de la ville

Accompagnement des personnes vulnérables



Les minima sociaux : allocataires des principaux minima sociaux et de la prime d'activité au 31 décembre 2024

Source : Drees, données mensuelles sur les prestations de solidarité

	Prime d'activité		Allocataires ASS		Allocataires AAH		Allocataires RSA		Part de la population couverte* par le RSA (en %)
	Nombre	Évolution ann. (%)	Nombre	Évolution ann. (%)	Nombre	Évolution ann. (%)	Nombre	Évolution ann. (%)	
Ariège	13 190	+3,5	930	0,0	3 390	+2,1	6 570	-0,2	10,1
Aude	32 100	+2,0	2 330	+3,1	13 080	+4,0	15 570	-0,2	11,1
Aveyron	19 740	+2,1	770	0,0	7 250	+12,0	4 140	-5,0	3,9
Gard	60 190	+2,0	4 240	+3,9	17 220	+6,3	29 730	-0,9	10,4
Haute-Garonne	119 930	+4,0	4 930	+12,3	35 350	+8,1	38 580	+2,7	6,2
Gers	12 980	+2,4	520	+13,0	5 110	+5,6	4 020	-1,1	5,6
Hérault	105 290	+0,8	7 110	+6,4	31 090	+2,1	42 970	+4,8	8,5
Lot	13 190	+2,3	660	+1,5	3 470	+3,5	4 180	-0,9	6,0
Lozère	5 710	-1,3	160	0,0	3 040	+3,0	1 310	+2,6	4,2
Hautes-Pyrénées	18 070	+2,1	890	-2,2	7 220	+0,8	5 520	-2,5	6,4
Pyrénées-Orientales	46 910	+3,8	3 370	+5,6	12 570	+2,3	25 920	+2,2	13,8
Tarn	29 950	+3,3	1 760	+8,6	9 020	+3,3	10 430	-1,5	7,1
Tarn-et-Garonne	20 180	+2,9	970	+12,8	6 180	+0,4	6 620	+2,1	6,7
Occitanie	497 430	+2,5	28 640	+6,2	153 990	+4,6	195 560	+1,5	8,1
France entière	4 812 960	+2,8	264 740	+4,7	1 358 970	+3,4	1 840 250	-0,5	6,8
Part Occitanie / France entière	10,3		10,8		11,3		10,6		

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* Population couverte par le RSA : allocataire, conjoint et personnes à charge, hors "RSA jeunes" à la charge de l'État.

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité destiné aux travailleurs percevant des revenus modestes. **L'ASS** (allocation de solidarité spécifique) garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage et optant pour la perception de l'ASS (l'allocation d'assurance chômage s'arrêtant alors), sous certaines conditions de durée d'activité antérieure et de ressources. **L'AAH** (Allocation Adultes Handicapés) garantit un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert sous conditions d'âge, d'incapacité, de résidence, de nationalité et de ressources. **Le RSA** (Revenu de Solidarité Active) est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Ce dernier varie selon la composition du foyer et les éventuels revenus professionnels perçus.



Accompagnement des personnes vulnérables

Les dépenses nettes d'aide sociale : répartition par type d'aide et dépenses par habitant en 2024

Source : Drees, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1er janvier 2025

	Dépenses totales nettes d'aide sociale (en millions d'euros)	Dont :					Dépenses totales nettes d'aide sociale par habitant
		Aide sociale aux personnes âgées	Aide sociale aux personnes handicapées	Aide sociale à l'enfance	Dépenses d'allocations et d'insertion liées au RSA	Autres	
Ariège	82	31,2	26,8	25,2	3,1	13,7	526 €
Aude	367	17,2	19,4	22,4	31,0	10,0	968 €
Aveyron	212	29,3	25,0	18,0	14,7	13,1	762 €
Gard	608	19,1	16,7	21,9	33,3	9,0	783 €
Haute-Garonne	926	16,9	24,6	28,7	27,0	2,8	615 €
Gers	162	24,8	23,3	24,8	17,4	9,6	838 €
Hérault	1 012	19,9	20,4	22,6	28,5	8,6	808 €
Lot	146	29,9	23,3	20,2	19,3	7,3	826 €
Lozère	62	26,5	29,4	18,3	14,6	11,3	813 €
Hautes-Pyrénées	193	30,7	19,5	18,2	21,0	10,5	830 €
Pyrénées-Orientales	264	27,7	25,2	32,1	7,4	7,7	524 €
Tarn	297	21,7	24,0	21,6	23,6	9,1	741 €
Tarn-et-Garonne	198	20,9	22,4	23,7	23,1	10,0	739 €
Occitanie	4 530	21,3	21,9	23,9	25,0	8,0	730 €
France métropolitaine	43 865	19,7	22,6	24,9	24,2	8,6	661 €

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Les dépenses nettes correspondent aux **dépenses d'aide sociale des départements après déduction des récupérations et recouvrements**, mais elles englobent les dépenses prises en charge par l'État par l'intermédiaire de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Accompagnement des personnes vulnérables



Le taux de pauvreté monétaire en 2023

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2023

	Taux de pauvreté de l'ensemble des ménages (en %)	Taux de pauvreté selon l'âge (en %)						
		Moins de 18 ans	18 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans ou plus
Ariège	20,0	27,8	23,0	22,0	22,0	18,8	14,1	13,0
Aude	21,2	30,9	24,8	21,7	21,9	19,4	14,8	14,1
Aveyron	14,5	19,4	18,2	14,8	15,2	13,3	10,3	10,8
Gard	21,0	29,8	24,5	20,2	21,1	18,8	15,6	13,5
Haute-Garonne	15,9	21,2	22,6	14,4	14,0	12,2	10,5	10,0
Gers	15,6	21,0	19,0	15,0	15,8	14,6	11,3	13,4
Hérault	21,0	29,0	27,3	20,0	20,7	18,6	14,2	12,5
Lot	15,8	22,0	21,0	16,0	18,0	15,5	10,8	10,9
Lozère	15,3	19,0	19,0	15,0	15,0	14,0	12,0	13,0
Hautes-Pyrénées	16,6	24,0	20,2	17,3	17,1	14,7	11,6	11,9
Pyrénées-Orientales	22,4	33,4	27,5	22,9	23,6	20,5	14,3	13,2
Tarn	16,4	23,3	20,8	15,9	16,7	14,7	10,8	11,2
Tarn-et-Garonne	17,0	24,4	18,9	16,3	16,7	14,6	12,6	11,8
Occitanie	18,6	25,9	23,7	17,8	18,3	16,3	12,9	12,1
France métropolitaine	15,9	22,6	19,2	15,1	15,7	13,6	10,7	9,8

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Taux de pauvreté monétaire : proportion d'individus vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian métropolitain, soit 1 292 euros par mois et par unité de consommation en 2023).



Accompagnement des personnes vulnérables

Le surendettement : les personnes surendettées en 2025 et les Points Conseil Budget label 2024

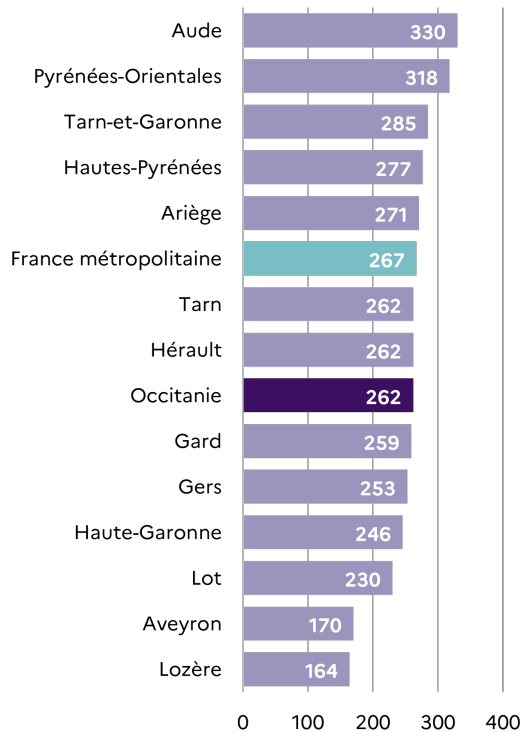
Sources : Banque de France, FICP 2025 (Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) ; Dreets Occitanie, pôle Cohésion Sociale

	Personnes surendettées	Endettement médian des ménages (en €)*	Nombre de Points Conseil Budget en 2024
Ariège	411	13 907	3
Aude	1 238	16 417	4
Aveyron	463	16 874	2
Gard	1 913	19 440	5
Haute-Garonne	3 508	18 590	8
Gers	482	15 240	2
Hérault	3 156	19 310	7
Lot	405	12 131	2
Lozère	130	15 209	2
Hautes-Pyrénées	641	18 259	3
Pyrénées-Orientales	1 535	18 012	5
Tarn	1 028	15 981	3
Tarn-et-Garonne	723	19 091	2
Occitanie	15 633	17 932	48
France métropolitaine	171 264	17 951	nd

* Hors dettes immobilières

Points Conseil Budget (PCB) : structures labellisées par l'État. Ils proposent un service gratuit, universel et inconditionnel à toute personne confrontée à des difficultés financières souhaitant un accueil, un accompagnement, une orientation dans la gestion de son budget ou en cas de surendettement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Nombre de dossiers déposés pour 100 000 habitants de plus de 15 ans



Accompagnement des personnes vulnérables



Le surendettement : caractéristiques des ménages surendettés en 2025

Source : Banque de France, FICP 2025 (Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers)

Part dans l'ensemble des dossiers de surendettement traités (en %)

	Part des locataires ¹	Parmi les ressources déclarées		Part des ménages aux ressources inférieures à 1 122 euros/ UC ³
		Part des prestations familiales, de logement et prime d'activité ²	Part des minima sociaux ²	
Ariège	73,0	14,3	13,8	44,6
Aude	74,5	14,5	13,7	44,1
Aveyron	74,5	12,2	9,6	42,0
Gard	70,0	12,1	9,9	41,2
Haute-Garonne	76,9	14,5	7,9	41,6
Gers	69,8	14,3	11,4	36,0
Hérault	74,9	13,2	9,9	41,7
Lot	72,2	14,4	13,3	45,8
Lozère	84,1	19,1	13,5	37,1
Hautes-Pyrénées	68,1	13,6	7,9	40,0
Pyrénées-Orientales	75,0	14,2	10,8	43,2
Tarn	72,6	14,4	13,3	45,7
Tarn-et-Garonne	71,0	12,9	8,4	40,3
Occitanie	73,9	13,7	10,6	42,1
France métropolitaine	75,0	14,2	9,2	43,2

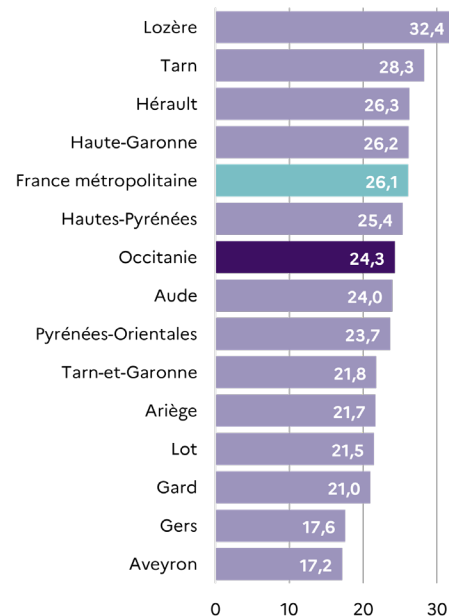
Notes de lecture :

1. Dans l'Ariège, 73 % des dossiers de surendettement concernent un débiteur principal locataire.

2. Parmi les dossiers de surendettement traités en Occitanie, 13,7 % des ressources déclarées proviennent des prestations familiales, de logement et prime d'activité et 10,6 % proviennent des minima sociaux.

3. En 2025, en Occitanie, 42,1 % des dossiers de surendettement traités concernent des ménages dont les ressources mensuelles nettes sont inférieures à 1 122 € par unité de consommation (UC), après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

Part des personnes au chômage parmi les publics surendettés de 18 ans et plus* (en %)



* Débiteurs et codébiteurs



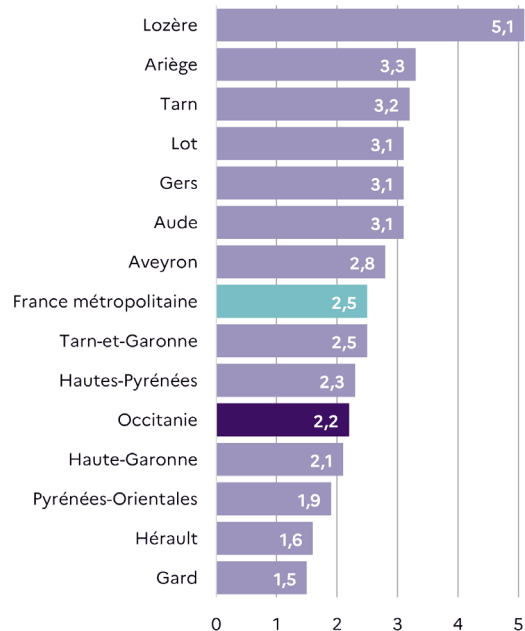
Accompagnement des personnes vulnérables

Le surendettement : dettes d'énergie et de communication en 2025

Source : Banque de France, FICP 2025 (Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers)

	Nombre de dossiers traités	Endettement médian des ménages (en €)	Taux de variation de l'endettement médian des ménages entre 2024 et 2025
Ariège	143	1 418	-15,9
Aude	421	1 526	+11,1
Aveyron	158	1 365	-4,3
Gard	538	1 206	+7,3
Haute-Garonne	1 037	1 155	+4,5
Gers	199	1 404	+2,8
Hérault	927	1 080	+2,3
Lot	177	1 644	+28,6
Lozère	41	1 688	+126,9
Hautes-Pyrénées	204	1 310	+13,4
Pyrénées-Orientales	461	1 102	-1,9
Tarn	388	1 374	+0,1
Tarn-et-Garonne	206	1 366	-3,5
Occitanie	4 900	1 231	+4,1
France métropolitaine	59 961	1 343	+6,4

Part des dettes d'énergie et de communication* dans l'endettement global (en %)



* Communication : Téléphonie et internet

Accompagnement des personnes vulnérables



L'hébergement d'urgence : parc installé et taux d'équipement au 31 mars 2026

Nombre de places par catégorie d'établissement, hors places d'hôtel

Source : Drees, Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

	Hébergements du dispositif national d'accueil *			Hébergement généraliste**	
	CADA	CPH	HUDA	Ensemble	Dont CHRS
Ariège	232	27	65	206	112
Aude	360	60	83	409	139
Aveyron	219	60	39	114	90
Gard	649	63	165	731	280
Haute-Garonne	831	109	659	3 539	1 077
Gers	210	40	110	105	48
Hérault	804	60	662	1 732	654
Lot	249	40	72	139	99
Lozère	100	38	33	80	42
Hautes-Pyrénées	268	55	126	314	95
Pyrénées-Orientales	372	65	111	646	318
Tarn	360	30	86	203	87
Tarn-et-Garonne	285	42	21	294	85
Occitanie	4 939	689	2 232	8 512	3 126

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* Hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

** Héb. généraliste : centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale + CHRS, hors places d'hôtel.

CADA : Centres d'accueil de demandeurs d'asile

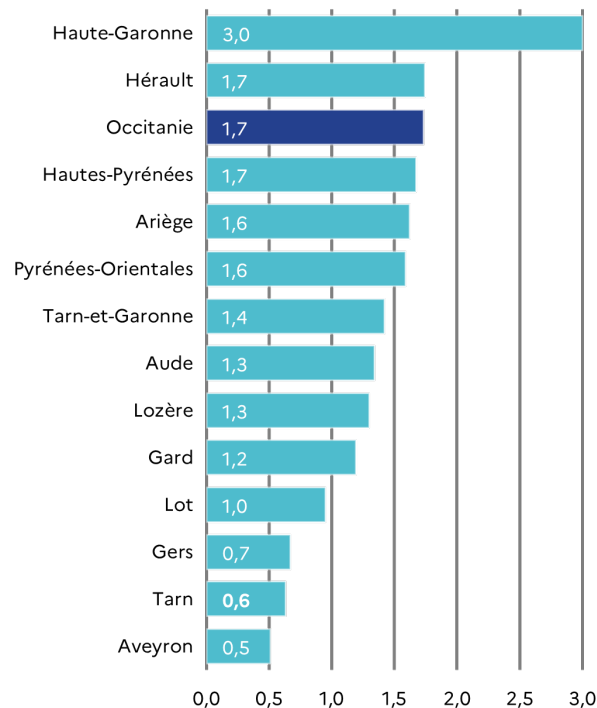
HUDA : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

CPH : Centres provisoires d'hébergement

CHRS : Centres d'hébergement et de réinsertion sociale

Taux d'équipement en places d'hébergement généraliste* pour 1000 adultes de 20 ans et plus

Source : Drees, Insee, Estimation de population au 1^{er} janvier 2026.



* Places d'hébergement en CHRS + centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale, hors places d'hôtel.



Accompagnement des personnes vulnérables

Le logement accompagné : parc installé en 2026 et taux d'équipement

Nombre de places par catégorie d'établissement en 2026

Source : Drees, Finess (extraction au 16/04/2026) ; Dihal.

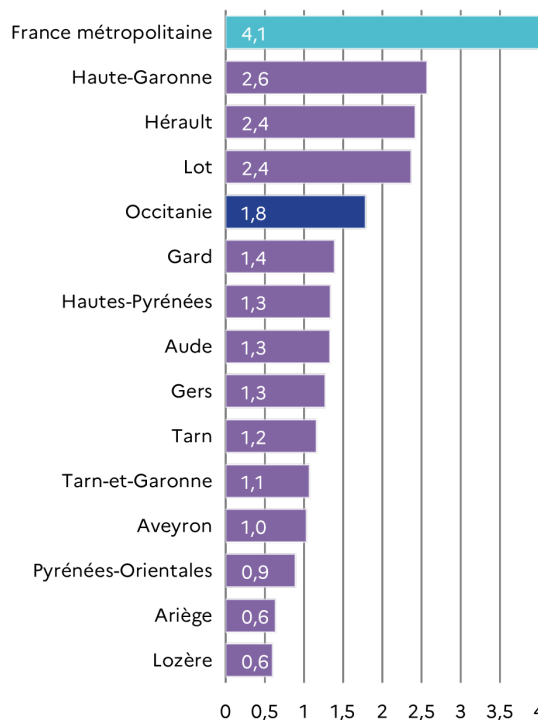
	Nombre de places				Places d'IML ¹ créées
	PF et résidences accueil	Autres résidences sociales	FJT	FTM	
Ariège	49	5	28	-	68
Aude	153	-	254	-	367
Aveyron	97	-	135	-	41
Gard	236	-	515	104	522
Haute-Garonne	392	1 260	1 356	17	1 128
Gers	51	25	122	-	169
Hérault	489	962	786	181	1 004
Lot	121	18	208	-	65
Lozère	37	-	-	-	69
Hautes-Pyrénées	124	-	129	-	137
Pyrénées-Orientales	122	124	116	-	524
Tarn	97	25	249	-	117
Tarn-et-Garonne	150	-	71	-	167
Occitanie	2 118	2 419	3 969	302	4 378
France métropolitaine	23 799	115 318	54 961	19 120	nd
Poids Occ. / Fr. métr. (%)	8,9	2,1	7,2	1,6	

1. Places créées entre 2018 et 2025

- PF** : Pensions de famille
- FJT** : Foyers de jeunes travailleurs conventionnés ou non en résidence sociale
- FTM** : Foyers de travailleurs migrants
- IML** : Intermédiation locative

Taux d'équipement en places de logement accompagné* pour 1 000 adultes de 20 ans et plus au 31 mars 2026

Source : Drees, Insee, Estimation de population au 1er janvier 2026.



* Places en pensions de famille, résidences accueil, FJT, FTM et autres résidences sociales, hors places d'IML

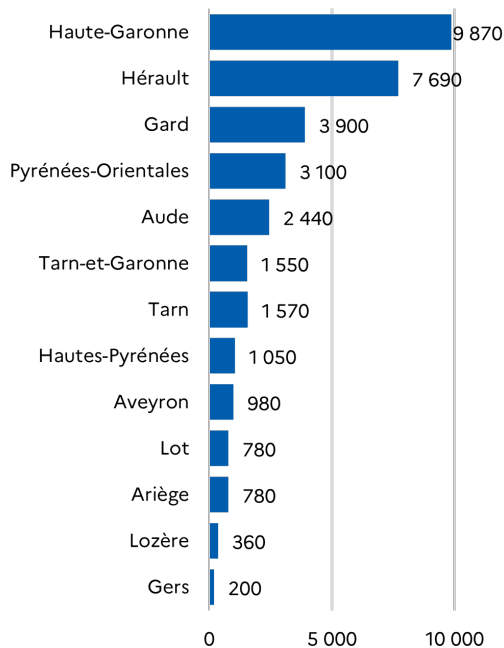
Accompagnement des personnes vulnérables



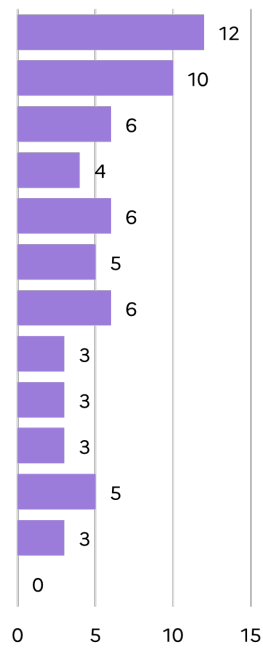
Les personnes sans domicile ou en habitat précaire sollicitant le 115 en 2025

Source : Dihal, Système d'information des Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) volet 115 ; traitements Dreets Occitanie.

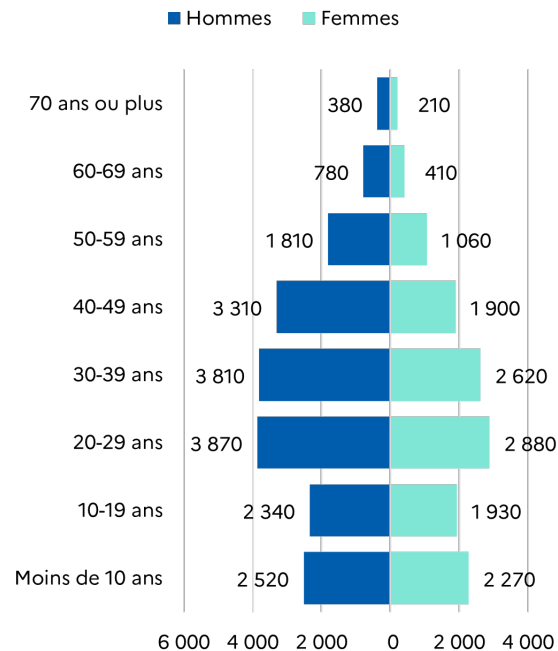
Personnes ayant sollicité au moins une fois le 115 en 2025



Part des ménages avec enfant(s) en %



Répartition des demandeurs selon l'âge et le sexe



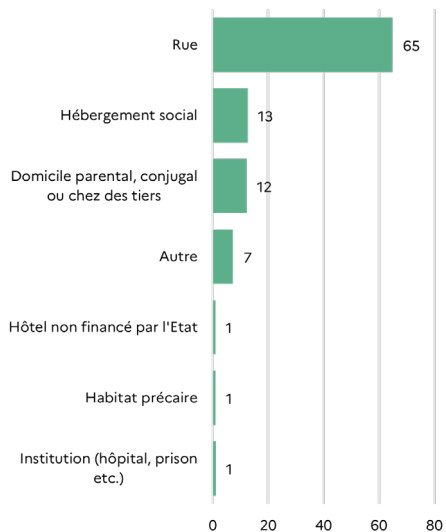


Accompagnement des personnes vulnérables

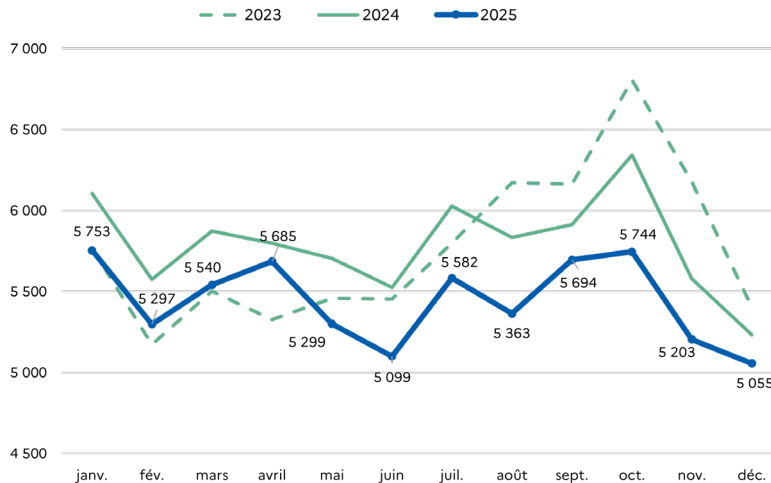
Les personnes sans domicile ou en habitat précaire sollicitant le 115 en 2025

Source : Dihal, Système d'information des Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) volet 115 ; traitements Dreets Occitanie.

Lieu où le ménage a dormi la veille de sa première demande en 2025 (en %)



Personnes ayant enregistré au moins une demande d'hébergement auprès du 115 au cours du mois

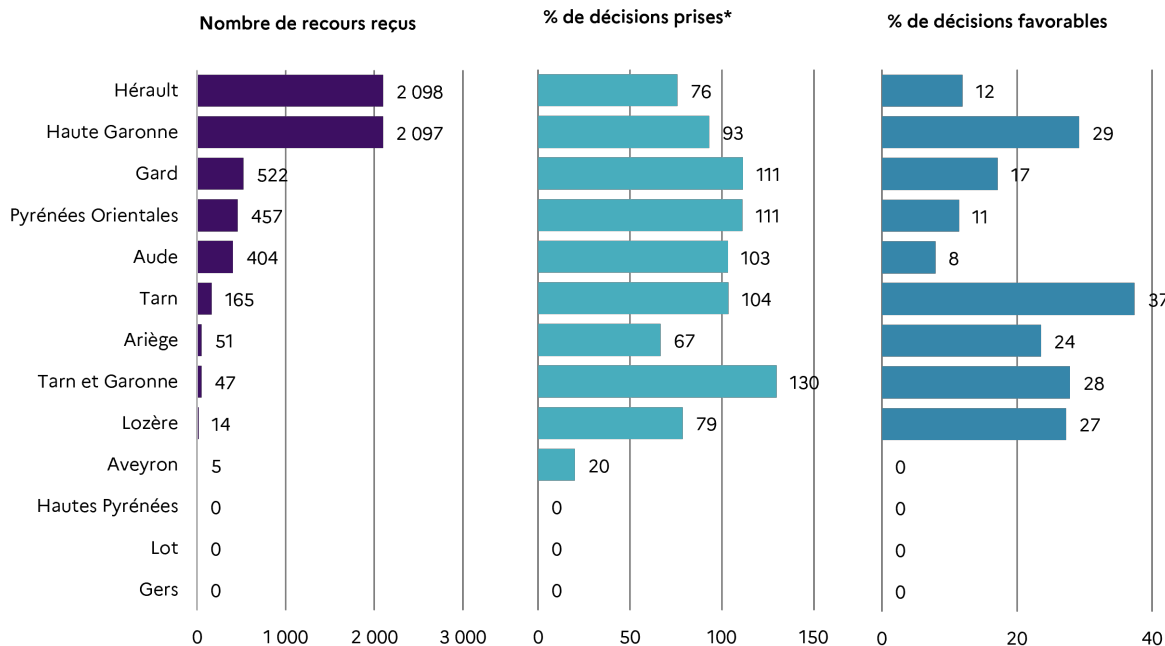


Accompagnement des personnes vulnérables



Les recours au droit au logement opposable (Dalo) en 2024

Source : ministère en charge du logement, Suivi de l'activité des commissions de médiation Dalo.



* La part de décisions prises peut être supérieure à 100 si la commission a traité des recours reçus l'année précédente.

A l'échelle régionale, 5 860 recours ont été reçus par les commissions de médiation en 2024. Le taux de décisions prises est comparable au national (91 % contre 92 %) tandis que celui de décisions favorables est inférieur (20 % contre 32 %).

La loi Dalo désigne l'État comme le garant du droit au logement. La mise en oeuvre de cette garantie s'appuie sur un recours amiable et un recours contentieux.

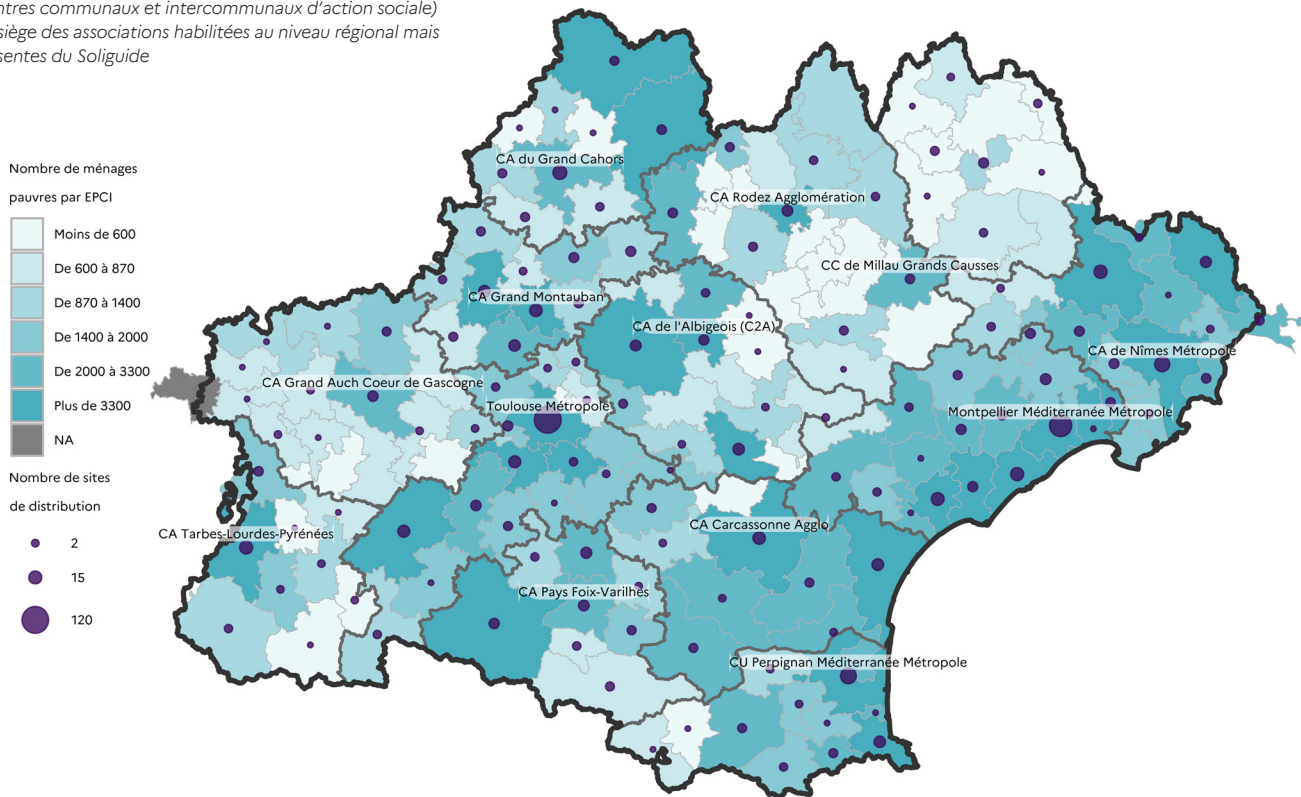


Accompagnement des personnes vulnérables

L'aide alimentaire : implantation des sites de distribution de l'aide alimentaire par EPCI

Sources : Soliguide février 2026, Solinum / habitations régionales 2025, Dreets Occitanie / Fichier localisé social et fiscal 2021, Insee | fond de carte ©IGN

Champ : sites déclarés dans le Soliguide (hors services des centres communaux et intercommunaux d'action sociale) et siège des associations habilitées au niveau régional mais absentes du Soliguide



Accompagnement des personnes vulnérables



La protection des personnes vulnérables : les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial au 31 décembre 2024

Source : instruction budgétaire 2024

	Nombre de services DPF*	Nombre de mesures
Ariège	1	20
Aude	1	94
Aveyron	1	40
Gard	2	136
Haute-Garonne	1	239
Gers	1	51
Hérault	3	253
Lot	2	32
Lozère	1	22
Hautes-Pyrénées	1	68
Pyrénées-Orientales	1	53
Tarn	1	96
Tarn-et-Garonne	1	74
Occitanie	17	1 178

* Généralement les services DPF sont gérés par des associations

Le délégué aux prestations familiales (DPF) intervient sur décision du juge pour enfants et met en oeuvre, dans le strict respect du mandat, la **mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)**.

Ce professionnel intervient toujours pour une période déterminée et rend compte de son activité au juge.

La plupart des délégués aux prestations familiales sont employés par les unions départementales des associations familiales (UDAF), mais aussi les organismes de sécurité sociale.



Accompagnement des personnes vulnérables

La protection des personnes vulnérables : les services mandataires et les mandataires individuels au 31 décembre 2024

Source : Dreets, services MJPM et enquête DGCS 2024-2025. Champ : hors mesures portées par les tuteurs familiaux et les préposés d'établissement dont le nombre global est estimé à 20 100.

	Nombre de services mandataires*	Nombre de personnes accompagnées par les services mandataires	Nombre de mandataires individuels financés	Nombre de personnes accompagnées par les mandataires individuels	dont accompagnement :	
					à domicile	en établissement
Ariège	2	895	23	875	633	242
Aude	3	3 004	12	666	431	235
Aveyron	3	2 375	17	757	395	362
Gard ²	4	3 890	39	1 632	1 149	483
Haute-Garonne	5	4 281	94	4 748	2 509	2 239
Gers	2	2 145	9	351	210	141
Hérault	4	5 193	64	3 035	1 870	1 140
Lot	2	1 543	3	166	53	62
Lozère	3	1 525	5	193	63	130
Hautes-Pyrénées	2	1 644	25	781	570	211
Pyrénées-Orientales	2	3 009	15	583	285	298
Tarn	3	2 394	45	1 968	1 370	598
Tarn-et-Garonne	2	1 629	19	988	576	412
Occitanie	37	33 527	370	16 743	10 114	6 553

* Associations (à 90%), CCAS.

Lorsqu'une personne majeure est dans l'incapacité de se prendre en charge elle-même, le juge des contentieux de la protection peut décider son **placement sous un régime de protection légale**. Lorsque les mesures de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) ne peuvent pas être confiées à un proche, elles sont exercées par un professionnel, appelé **mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)**. Le mandataire peut travailler à titre individuel, en association ou comme préposé d'établissement.

Accompagnement des personnes vulnérables

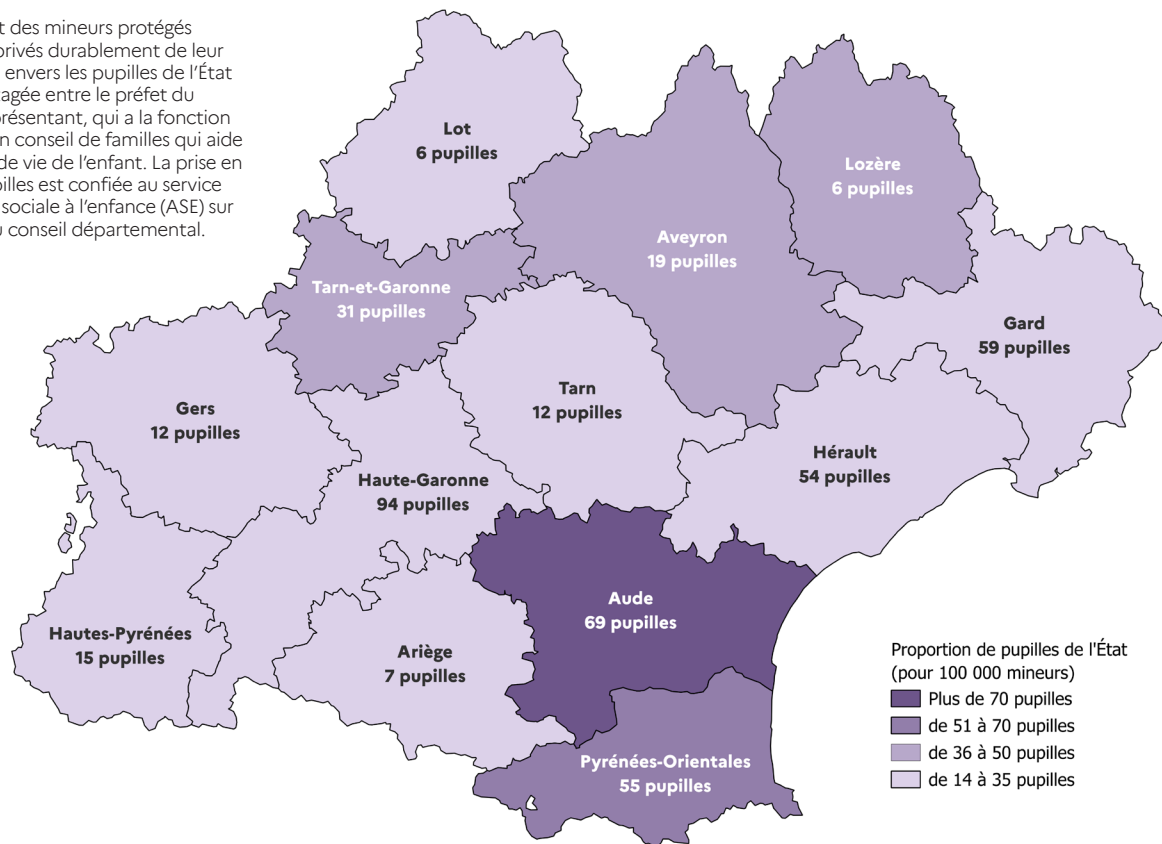


Les pupilles de l'État : nombre de pupilles de l'État au 31 décembre 2025 et part parmi la population mineure

Sources : Dreets Occitanie, bilan annuel des Conseils de famille des pupilles de l'État / Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2024 | fond de carte ©IGN

Les pupilles de l'État sont des mineurs protégés par l'État lorsqu'ils sont privés durablement de leur famille. La responsabilité envers les pupilles de l'État s'exerce de manière partagée entre le préfet du département ou son représentant, qui a la fonction de tuteur du pupille et un conseil de familles qui aide à la définition du projet de vie de l'enfant. La prise en charge effective des pupilles est confiée au service départemental de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sur décision du président du conseil départemental.

100





Accompagnement des personnes vulnérables

Les pupilles de l'État : répartition des pupilles de l'État en 2025

Sources : Drees Occitanie, bilan annuel des conseils de famille des pupilles de l'État / Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2024

	Nombre de pupilles au 31/12/2025	Âge moyen	Part des filles (en %)	Évolution du nombre de pupilles 2024 - 2025	Pupilles confiés pour adoption*	Pupilles sortis dans l'année en raison de leur majorité
Ariège	7	8	43	+2	3	0
Aude	69	11	46	+13	7	7
Aveyron	19	10	26	0	2	3
Gard	59	10	37	+18	19	8
Haute-Garonne	94	9	44	+13	12	9
Gers	12	9	50	+3	4	0
Hérault	54	8	56	+10	30	1
Lot	6	12	50	+2	0	0
Lozère	6	13	17	+2	0	1
Hautes-Pyrénées	15	10	53	+4	1	1
Pyrénées-Orientales	55	9	44	+5	17	5
Tarn	12	7	58	-4	5	0
Tarn-et-Garonne	31	12	29	+1	3	3
Occitanie	439	10	44	+69	103	38

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* Les pupilles confiés à l'adoption restent pupilles de l'État jusqu'à leur adoption définitive

Accompagnement des personnes vulnérables



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville : population par quartier en 2020 et taux de pauvreté 2023

Sources : Insee, Recensement de la population 2020 / Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2021

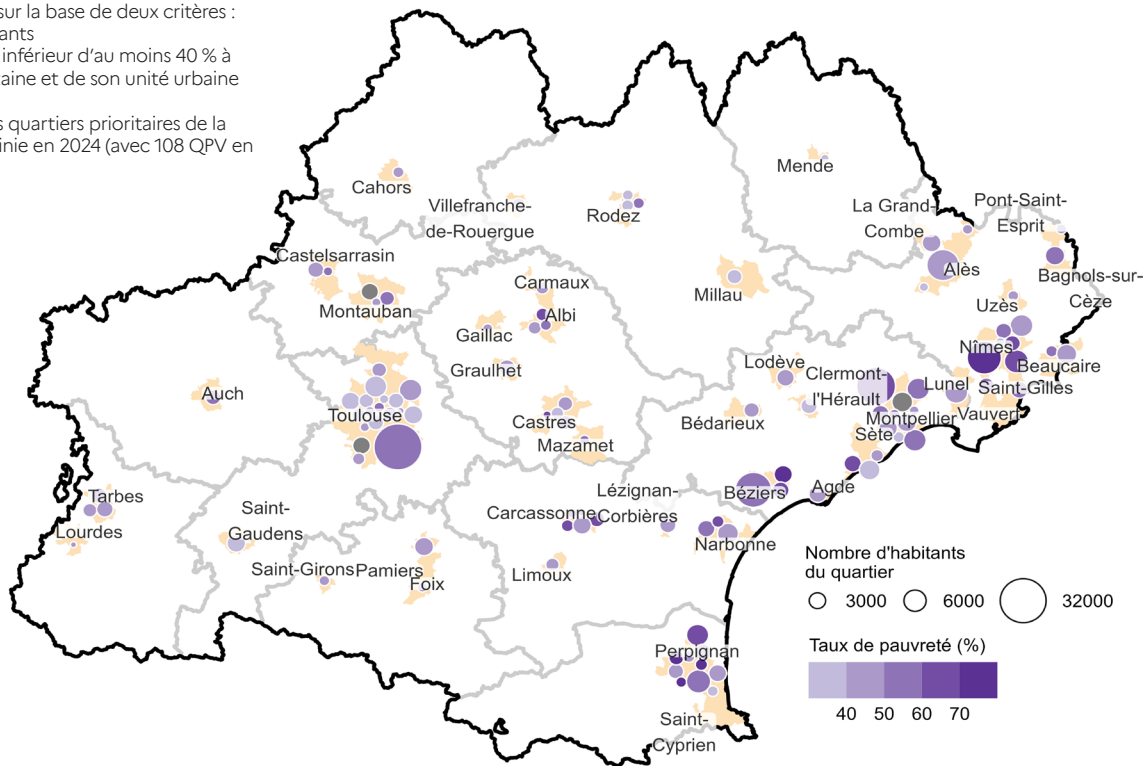
Les quartiers prioritaires de la politique de la ville

(QPV) sont des territoires définis au sein des unités urbaines

de 10 000 habitants ou plus sur la base de deux critères :

- un minimum de 1000 habitants
- et un niveau de vie médian inférieur d'au moins 40 % à celui de la France métropolitaine et de son unité urbaine d'appartenance.

Une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été définie en 2024 (avec 108 QPV en Occitanie).





Accompagnement des personnes vulnérables

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville : caractéristiques socio-démographiques des populations départementales en QPV

Sources : Sig-ville, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) : Insee, recensement de la population 2020 (population) / France Travail-Dares, Statistiques trimestrielles du marché du travail au 4^{ème} trimestre 2024 (Demandeurs d'emploi ABC) / Cnaf, bénéficiaires des prestations légales au 31 décembre 2024 (allocataires).

	Population vivant en QPV ¹			Demandeurs d'emploi ABC ² en QPV	Bénéficiaires parmi les allocataires vivant en QPV ³				
	Population	dans l'ensemble des QPV de la région	Part en % dans la population du département		Aides au logement	dont APL	AAH	APA	RSA
Ariège	6 800	1,7	4,4	1 220	73,1	19,7	11,3	36,3	26,7
Aude**	25 700	6,5	6,8	3 820	69,0	34,1	19,7	31,5	26,8
Aveyron	9 100	2,3	3,3	1 460	66,4	32,5	19,7	37,8	14,4
Gard	77 700	19,8	10,3	12 990	69,6	41,2	13,3	31,8	29,5
Haute-Garonne	86 200	21,9	6,0	14 210	67,6	40,4	14,9	33,5	18,2
Gers	2 700	0,7	1,4	240	73,9	64,7	23,0	32,7	20,6
Hérault	111 100	28,3	9,2	18 790	69,1	33,8	14,9	30,9	24,2
Lot	1 400	0,4	0,8	190	70,3	63,4	15,2	34,8	24,4
Lozère	1 000	0,3	1,3	120	66,7	65,7	20,8	38,1	14,8
Hautes-Pyrénées	9 000	2,3	3,9	1 350	71,9	58,6	18,9	36,8	21,0
Pyrénées-Orientales**	31 300	8,0	6,4	5 130	70,4	34,2	14,9	25,8	37,8
Tarn	20 200	5,1	5,1	3 210	71,8	55,6	15,3	33,0	25,3
Tarn-et-Garonne	11 000	2,8	4,2	2 490	66,6	34,2	14,4	35,8	19,0
Occitanie	393 200	100,0	6,5	65 200	69,2	38,4	15,1	31,9	24,7

Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Note de lecture colonnes Bénéficiaires d'allocations : 73 % des foyers allocataires résidant dans un QPV d'Ariège perçoivent une aide au logement fin 2024.

* Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C n'est pas disponible pour le quartier Fleming La Reille (Carcassonne). Aucun effectif d'allocataires n'est disponible pour les quartiers Fleming La Reille et Le Viguié - Saint-Jacques (Carcassonne).

**Aucun effectif d'allocataires n'est disponible pour le quartier Saint Assisclé (Perpignan).

L'APL (aide personnelle au logement) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer et versée, sous conditions, à toute personne qui loue un logement ou réside en établissement (par exemple, en résidence autonomie). L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus ayant besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, s'habiller...); ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. AAH (Allocation Adultes Handicapés) et RSA (Revenu de Solidarité Active) : définitions page 86.



Dreets Occitanie
1 place Émile Blouin
CS 90007 - 31952 Toulouse cedex 9
Tél : 09 88 88 80 80
Mél : dreets-oc.direction@dreets.gouv.fr